

DESTRUCTION DES PROGRÈS, PROGRESSION DES DESTRUCTIONS :

RAPPORT DU EUROPEAN ROMA RIGHTS CENTRE



Les femmes et enfants roms, citoyens européens en France

SEPTEMBRE 2014

CHALLENGING DISCRIMINATION PROMOTING EQUALITY

Sommaire

Remerciements	3
1 Introduction	5
2 Synthèse	7
3 Description de la recherche	9
3.1 Profil des personnes interviewées	9
3.2 Recherche participative, méthodologie et collecte de données	10
3.3 Identification des bidonvilles	11
4 Droits humains et politique en vigueur	13
5 Historique	17
5.1 Les perspectives d'avenir des Roms en Roumanie	17
5.2 Femmes roms en migration : un changement de rôles ?	19
5.3 La réponse du gouvernement aux Roms de Roumanie en France	20
5.4 Le contexte politique dans les bidonvilles sélectionnés pour l'étude	24
5.4.1 Seine-saint-denis (ile-de-france)	24
5.4.2 La communauté urbaine de lille	26
5.4.3 Marseille	27
6 Résultats de l'étude	29
6.1 Circulation et installation	29
6.2 L'accès à l'emploi et la génération de revenus	31
6.3 Droits au logement et évacuations forcées	34
6.4 Niveau d'études et accès à l'éducation des enfants roms de l'UE	36
6.5 Etat de santé perçu et accès aux soins de santé	40
6.6 Accès à l'aide sociale	42
6.7 Discrimination	43
6.8 Différence perçue dans la qualité de vie	44
7 Conclusions	45
8 Recommandations	49
Annexe : Description des bidonvilles de l'étude	51

Remerciements

L'ébauche du présent rapport a été préparée par Erika Bodor. Tara Bedard a procédé à la relecture des versions de travail du rapport, et Robert Kushen en a révisé la version définitive et en a autorisé la publication.

Les membres de l'ERRC et consultants suivants ont également contribué à la rédaction et la production du présent rapport : Dzavit Berisha, Manon Fillonneau, Judit Geller, Djordje Jovanović, Stephan Müller et Adam Weiss.

Nous tenons à remercier les six assistantes de projet, six femmes roms dont le dévouement à la cause des droits des Roms et dont le travail ont énormément apporté à la recherche et la production du rapport. Il s'agit d'Angelica Boti, Anamaria Sainea, Lenuta Sztan, Mariora Muntean, Maria Radu et Rodica Varga.

L'ERRC est reconnaissante envers les associations suivantes pour leur collaboration à ce projet : La Firme 93, Romeurope, ADDAP 13, ASET 93, Secours Catholique, AREAS, la Ligue française des droits de l'Homme, Rencontres Tsiganes, ainsi que la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement, DIHAL.

Enfin, et non des moindres, l'ERRC remercie les femmes et hommes roms qui ont participé à la recherche et dont les expériences de vie constituent la base du présent rapport.

Cette publication et la recherche ayant permis sa rédaction ont reçu un financement de la Bernard Van Leer Foundation. Le European Roma Rights Centre assume l'entière responsabilité du contenu du présent rapport. Les opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas forcément celles du donateur.

1 Introduction

Au cours de la dernière décennie, des Roms de Roumanie ont migré vers la France, exerçant ainsi leur liberté de circulation et droit au séjour en tant que citoyens de l'Union européenne. Les travaux de recherche montrent qu'ils souffrent d'une forte discrimination, de nombreux stéréotypes, et de racisme entraînant des violations graves de leurs droits humains. À bien des niveaux, leur situation en France n'a pas changé, et elle s'est souvent aggravée. Ceci est particulièrement vrai depuis 2010, quand le président français de l'époque Nicolas Sarkozy a visé les citoyens roms dans un discours à Grenoble, et que son ministre de l'Intérieur a établi un lien entre les Roms et les gens du voyage et la criminalité.

En 2014, le sentiment anti-Rom reste omniprésent dans le discours national français. Malgré l'arrivée d'un nouveau gouvernement en 2012 et les engagements pré-électoraux du président actuel François Hollande de revoir la manière dont le gouvernement français se positionne et agit face aux citoyens Roms en France¹, les éloignements du territoire et les évacuations de Roms se poursuivent sans relâche et se sont même multipliés, avec un impact spécialement fort sur les femmes et les enfants roms.

Selon une recherche de l'UNICEF datant de 2011, « dans les communautés roms pauvres et exclues, la survie, la croissance et le développement des jeunes enfants ne peuvent pas être traités de manière efficace si les droits des femmes ne sont pas assurés. En tant que mères, les femmes roms sont les principales personnes à s'occuper des enfants et à exercer une influence sur leur vie. Elles sont également souvent le principal modèle et repère des jeunes enfants, et particulièrement de leurs filles. »² Les femmes sont ainsi au cœur même de la vie familiale et jouent un rôle essentiel dans le développement d'un avenir prospère pour leurs enfants, et donc pour leur communauté toute entière. Il manque cependant cruellement d'informations sur les expériences des Roms en France. Ceci est spécialement vrai pour les femmes et les enfants, qui sont généralement ignorés lors de discussions sur ce sujet. Il est primordial de dépasser cette situation pour parvenir à trouver des manières de venir en aide aux familles et communautés qui vivent dans des conditions très précaires.

Ce rapport traite plus particulièrement de la situation des Roms de Roumanie vivant dans des bidonvilles en France. Il n'aborde pas la problématique des droits humains des Roms d'autres pays, de l'UE ou non, ni des Roms français, Sinti, gens du voyage, Manouches, etc. Il

- 1 Alors candidat présidentiel, François Hollande a adressé un courrier à l'association Romeurope, dans lequel il dénonçait les évacuations, déclarant « On ne peut pas continuer à accepter que des familles soient chassées d'un endroit sans solution ». Il blâmait le gouvernement de Nicolas Sarkozy qu'il tenait pour « responsable de la précarité intolérable dans laquelle se trouvent ces familles ». http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Reponse_Partii_Socialiste.pdf.
- 2 UNICEF, *Women Motherhood Early Childhood Development: Exploring the question of how poor Roma women's status and situation influences children's survival, growth and development* [Exploration de la manière dont le statut et la situation des femmes roms pauvres influencent la survie, la croissance et le développement des enfants] (2011) : http://www.unicef.org/ceecis/Women_Motherhood-07-21-2011-final-WEB.pdf (en anglais).

présente les résultats d'une recherche participative menée en 2014 dans six bidonvilles roms en France : deux en Seine-Saint-Denis (Ile-de-France), deux dans la Communauté urbaine de Lille et deux à Marseille. La méthodologie de la recherche a été conçue pour s'assurer que les femmes roms jouaient un rôle concret dans le travail réalisé par rapport à leur situation.

Les objectifs spécifiques de la recherche étaient triples, nommément :

1. Comprendre et évaluer les corrélations entre les violations des droits humains et la précarité afin d'identifier l'inefficacité ou le non-respect de certaines politiques ou lois, et d'autres facteurs sous-jacents qui contribuent aux problèmes propres aux femmes et enfants roms vivant en France ;
2. Comprendre et évaluer le rôle des femmes roms dans le processus de migration dans un contexte familial, et dans l'exercice de leurs propres droits à la libre circulation, leur connaissance des services, ressources et droits, et identifier les modifications possible au sein des structures familiales qui permettraient l'introduction de méthodologies d'autonomisation et le plaidoyer pour la participation ; et
3. Démontrer qu'un meilleur respect des droits des femmes et des enfants roms constitue la base permettant des changements positifs et des améliorations dans la situation générale des Roms.

2 Synthèse

La rhétorique du gouvernement français, et ses mises en pratique, ont des conséquences très fâcheuses sur la situation des droits humains des Roms de Roumanie qui ont exercé leur droit de libre circulation et de résidence en France, en tant que citoyens européens. La recherche menée pour la présente étude montre que la majorité des personnes interviewées migrent de Roumanie en France pour échapper à la pauvreté, elle-même symptomatique de la discrimination et du racisme dans le pays, ainsi que pour accéder à de meilleures perspectives économiques en France. Contrairement à la perception populaire et aux croyances, la plupart des Roms créent des liens en France et y projettent leur avenir. La majorité migre en France en famille, et nombreux sont ceux qui y résident depuis sept ans déjà. La France est le seul pays de l'UE où la plupart des personnes interviewées ait résidé, et la majorité d'entre elles vivent dans la même ville depuis leur arrivée.

Alors que la plupart des personnes interviewées affirment que leur vie est meilleure en France qu'en Roumanie, l'extrême pauvreté demeure une préoccupation constante. La plupart déclare que le revenu de leur ménage est de moins de 500 euros par mois et il ressort des entretiens que leurs besoins les plus urgents sont l'accès à un emploi régulier et un logement décent et stable. Beaucoup ne peuvent pas répondre à leurs besoins immédiats et sont donc incapables de planifier leur avenir. Il existe de nombreuses associations qui font un travail important auprès des communautés roms, et souvent la capacité des personnes à exercer leurs droits dépend de ces associations. Cependant, de nombreux Roms ne savent pas comment accéder à différents droits et services et ne connaissent pas les associations qui tentent de soutenir leurs efforts d'intégration.

La plupart des personnes roms interrogées ne savent pas comment trouver ou comment chercher un emploi formel en France et aucune des personnes interrogées n'avait d'emploi formel. Alors que l'opinion populaire veut que tous les Roms se déplacent vers l'Europe occidentale pour bénéficier des prestations sociales, moins de 20% des personnes interrogées dans cette étude ont reçu une aide financière du gouvernement français. La plupart des Roms interrogés exercent des activités informelles génératrices de revenus, avec plus de femmes roms déclarant leur implication dans ces activités génératrices de revenus en France qu'en Roumanie. Ceci constitue une évolution importante dans le statut économique des femmes et des hommes roms en France, par rapport à la Roumanie. Ce changement est lié au mouvement et à la migration et est essentiel à la progression des rôles liés au genre dans les communautés roms.

En France, les conditions de vie dans les bidonvilles ne répondent pas aux normes internationales sur le logement décent. Plus de quatre personnes interviewées sur cinq ont été expulsées de leur lieu de vie en France. Ces personnes ont subi en moyenne six expulsions et dans la plupart des cas les autorités françaises ne respectent pas leurs obligations de conduire des diagnostics sociaux et de fournir – quand cela est possible – des solutions de relogement avant l'évacuation. Près de 30 % des personnes ne sont informées de l'expulsion que le jour même, ce qui laisse la plupart des familles à la rue. Aucune personne interviewée n'a déclaré avoir

reçu de proposition de logement ou d'hébergement d'urgence. La violence et les traitements dégradants pendant les expulsions ont touché plus de deux tiers des Roms expulsés. Et pour les enfants scolarisés, la conséquence la plus fréquente est la rupture de leur scolarisation.

Nombre de Roms en France n'ont jamais été scolarisés et ne maîtrisent que peu le français, les femmes roms étant encore moins bien loties à ce niveau que les hommes roms, les femmes françaises et les migrantes en France. Le faible niveau d'éducation et de compétences linguistiques impactent négativement l'établissement et l'intégration, l'accès à l'emploi et aux services publics et le respect des droits des enfants. Plus de la moitié des enfants roms ne sont pas scolarisés, alors que l'instruction est obligatoire en France de 6 à 16 ans. Dans près de 60 % des cas cela était dû au refus des mairies d'inscrire les enfants roms à l'école.

De tous les domaines de cette étude, l'état de santé et l'accès aux soins de santé étaient perçus de la façon la plus positive par les personnes interrogées, en grande partie en raison de prestations de soins de santé par des associations pour les Roms vivant dans des bidonvilles. La moitié des personnes interrogées a déclaré bénéficier d'une forme quelconque de couverture d'assurance maladie française, un nombre important de personnes a déclaré aller à des visites médicales régulières - essentiellement organisées par des associations - et la plupart des Roms consultent un médecin quand eux-mêmes ou leurs enfants sont malades. Un peu plus de femmes roms que d'hommes avaient accédé à, ou exercé, chacun de ces droits. L'une des principales inquiétudes en termes de santé exprimées par les Roms interrogés était l'impact des évacuations sur leur santé psychologique et celle de leurs enfants.

La moitié des personnes interviewées rapporte avoir subi une discrimination en France. Les femmes signalent plus que les hommes les discriminations. Les attaques verbales, les discours de haine ou d'autres formes d'humiliation sont les types de discrimination les plus fréquemment rencontrés. Les expériences de discrimination ont le plus souvent lieu dans la rue, dans les magasins et dans les transports publics.

La majorité des Roms de Roumanie interviewés souhaite vivre en France de manière durable. Malgré les mauvais traitements récurrents dans tous les domaines de leur vie en France, les Roms de Roumanie estiment presque à l'unanimité que leur vie et leur situation financière sont préférables en France.

3. Description de la recherche

La recherche menée pour la présente étude a suivi une méthodologie de recherche participative dans le but d'inclure des personnes roms à chacune des étapes du processus. La recherche a été menée dans six bidonvilles de trois localités en France parmi les plus peuplées. La présente recherche ne prétend pas à l'exhaustivité, ni à la représentation complète de la situation des Roms de Roumanie vivant dans des bidonvilles en France. Cependant, ses conclusions indiquent des corrélations avec d'autres recherches antérieures sur la situation des Roms en France, et en Roumanie dans une certaine mesure, et sont représentatives de la situation générale.

3.1 Profil des personnes interviewées

Au cours de la recherche, 118 adultes roumains âgés de 18 à 60 ans ont été interviewés, dont 60 femmes et 58 hommes. Sur ces 118 personnes, 113 ont déclaré qu'elles étaient Roms roumaines et cinq qu'elles étaient Roumaines. L'âge moyen des personnes interviewées était de 34 ans et demi. La majorité des personnes interviewées, 87 % exactement, était mariée de manière formelle ou informelle, chiffre qui s'élevait à 90 % pour les femmes. Peu de femmes ayant participé à la recherche ont rapporté être célibataires. Celles qui n'avaient pas de partenaire disaient être veuves (7 %) ou divorcées/séparées (3 %). L'âge moyen du mariage était de 18 ans : 19 ans chez les hommes et 17 chez les femmes.

En moyenne, chaque foyer comptait quatre enfants et quatre personnes vivaient par foyer. Cette contradiction dans les chiffres provient du fait que 32 % des personnes interviewées ont déclaré avoir des enfants vivant en Roumanie ou dans un autre pays.³ Parmi les enfants mineurs qui ne vivent pas avec leurs parents, 11 % sont déclarés avoir été confiés aux soins de l'État en Roumanie, alors que les autres vivent avec leurs grands-parents, partenaire ou autres membres de la famille. Et 29 % des personnes interrogées dans le cadre de cette recherche ont déclaré avoir un enfant né en France.

Des acteurs gouvernementaux ont également été interviewés, dont les autorités locales et régionales, telles que la Direction départementale de la cohésion sociale du Nord et des Bouches-du-Rhône, les préfets délégués pour l'égalité des chances à Lille et Marseille et la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement, DIHAL pour l'Île-de-France et la France dans son ensemble. Des personnes représentant des associations de chaque lieu choisi pour l'étude qui travaillent avec des Roms de Roumanie ont également été interviewées afin d'obtenir des informations sur le climat local et des informations précises sur les bidonvilles sélectionnés pour la recherche.

³ Trente-et-un pour cent des enfants qui ne vivent pas avec leurs parents sont en Roumanie, et 1 % dans un autre pays. Les données primaires incluses dans ce rapport qui portent sur des enfants ne concernent que ceux vivant en France avec leur famille.

3.2 Recherche participative, méthodologie et collecte de données

Six femmes roms, citoyennes européennes de Roumanie vivant en France, ont été recrutées en tant qu'assistantes pour ce projet - deux dans chaque lieu de la recherche - pour travailler principalement dans un bidonville sélectionné. Les assistantes de projet ont suivi une formation centrée sur la recherche et les droits humains en décembre 2013, avant de commencer le travail de terrain. Dans la recherche, leur rôle consistait à apporter leur assistance lors de la conduite des interviews, à interpréter, à intervenir en tant qu'agents de liaison culturelle, à aider à l'élaboration du questionnaire de recherche et à participer aux activités ultérieures de plaidoyer.

Les assistantes de projet ont également pu rassurer les personnes participant à la recherche sur le fait que les informations partagées ne mettraient en aucun cas leur situation ou leur fidélité envers la communauté en danger. Cette dernière fonction s'est révélée essentielle afin de dépasser l'un des principaux obstacles à la conduite de la recherche et à la communication d'informations sur des sujets sensibles qui peuvent être en lien avec la dynamique de la communauté même : le « dilemme auquel les femmes roms activistes sont confrontées lorsqu'elles tentent d'argumenter depuis une position qui semble se trouver au croisement du racisme et du sexisme est [le] danger d'une nouvelle stigmatisation du groupe en *exposant les hiérarchies intragroupales*. [...] Les effets cumulés du racisme, du sexisme et de la pauvreté qui constituent l'environnement social de nombreuses femmes roms les décourage de prendre position contre l'oppression interne aux rôles des sexes, à moins de ne vouloir souffrir personnellement et de stigmatiser leur famille et leur communauté encore davantage. »⁴ L'impact de ces facteurs complexes s'est confirmé au cours de la recherche pour la présente étude. Des discussions thématiques de groupe étaient prévues mais les femmes roms ont été réticentes à y prendre part et y discuter de leur situation et opinion face aux autres. Deux discussions thématiques ont eu lieu, et les observations suite à ces discussions sont incluses dans les conclusions de la recherche. Cependant, les données quantitatives qui reposent sur l'enquête et la collecte de données au cours de discussions individuelles fournissent la meilleure preuve qui soit de la situation globale.

Une recherche quantitative a été menée par le biais d'interviews structurées reposant sur un questionnaire incluant divers aspects des droits humains, dont la liberté de circulation et d'établissement, la santé, l'éducation, le logement, le travail et la discrimination.

La recherche de terrain a été menée dans six bidonvilles roms en France, soit deux en Seine-Saint-Denis (Ile-de-France), deux dans la Communauté urbaine de Lille et deux à Marseille. Avant la réalisation de l'enquête, la coordinatrice de projet a visité chaque bidonville à deux reprises. La visite initiale a eu lieu avec les associations qui travaillent dans le bidonville, afin de présenter le projet. La visite suivante s'est déroulée en présence de l'assistante de projet travaillant sur le bidonville et avait pour objet d'expliquer la recherche, ses objectifs et son approche, afin de créer un climat de confiance entre les résidents et le personnel du projet.

4 Angela Kocze et Raluca Maria Popa, *Missing Intersectionality: Race/Ethnicity, Gender, and Class in Current Research and Policies on Romani Women in Europe* [Race/origine ethnique, sexe et classe sociale dans les recherches et politiques actuelles relatives aux femmes roms en Europe] (Center for Policy Studies, Central European University, 2009) : <http://cps.ceu.hu/sites/default/files/publications/cps-policy-study-missing-intersectionality-2009.pdf> (en anglais).

La recherche de terrain a été réalisée au cours de quatre visites, en moyenne, dans chaque bidonville. Au moment de l'enquête, les objectifs du projet ont été expliqués à nouveau aux personnes participant à la recherche, et les interviews ont eu lieu après confirmation de l'accord oral de chaque personne. L'anonymat a été proposé et respecté pour chaque participant : aucun nom, ni caractéristique permettant d'identifier la personne interviewée ne sont inclus dans le présent rapport. En moyenne, les interviews structurées ont duré une heure, selon la quantité d'informations supplémentaires ou contextuelles fournies par les personnes participantes.

Les informations recueillies au cours de l'enquête ont été compilées et transmises à un expert externe en analyse de données. Les résultats de cette analyse ont été inclus dans le présent rapport.

3.3 Identification des bidonvilles

La sélection des bidonvilles inclus dans l'étude a commencé en novembre 2013, et a fait l'objet d'une attention toute particulière. Le principal critère de sélection était la survie probable des bidonvilles après la fin du projet. Bien qu'aucun bidonville en France ne soit exempt d'une menace d'évacuation, certains indicateurs ont servi à identifier les bidonvilles dans lesquels la recherche pouvait être menée. Ces indicateurs étaient, entre autres : les actions entreprises par le gouvernement local, y compris la fourniture d'eau, de collecte des déchets et d'assainissement ; la tolérance générale de la part du gouvernement local ; la présence d'associations ; les actions en justice menées pour prévenir les évacuations ; et toute autre information provenant d'acteurs locaux et des autorités. Cependant, les résidents d'un bidonville sélectionné pour la recherche ont été expulsés avant le début de la recherche, et celui-ci a donc dû être remplacé.⁵

Les bidonvilles sélectionnés devaient également avoir une taille suffisante pour permettre la tenue de 20 interviews. Le fait que tous les résidents ne voudraient pas participer à l'enquête a été pris en compte, ainsi que le nombre de femmes et d'enfants. Les bidonvilles comprenant entre 80 et 100 personnes satisfaisaient aux exigences de taille pour les besoins de l'étude. La disposition des résidents à participer à la recherche et aux activités ultérieures de plaidoyer a également été prise en compte, bien qu'aucun leader communautaire ou résident ne se soit opposé à la tenue de la recherche et des activités ultérieures de plaidoyer dans leur communauté.

En décembre 2013, six bidonvilles ont été choisis pour la recherche. Un à La Courneuve et un à Bobigny en Seine-Saint-Denis, un à Villeneuve d'Ascq et un à Roubaix dans la Communauté urbaine de Lille et deux dans les quartiers Nord de Marseille. Une description de ces bidonvilles, ainsi que leur emplacement au moment de la publication du présent rapport, sont disponibles en Annexe 1.

5 Suite à ce que les associations ont appelé une semaine de coups durs, les résidents d'un bidonville initialement identifié pour la recherche, « Le bois de l'épine » en Essonne, Ile-de-France, ont été expulsés le 23 décembre 2013. Malgré la présence renforcée d'associations et les projets en cours dans la communauté, un arrêté municipal a été publié et l'évacuation a eu lieu dans les 48 heures. Un lieu de remplacement pour la recherche a été identifié en janvier 2014.

4 Droits humains et politique en vigueur

En tant qu'État membre de l'UE, la France est tenue de protéger les droits fondamentaux établis dans le cadre de la législation européenne. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne protège de nombreux droits essentiels à l'expérience des Roms en France.⁶ La Directive européenne concernant la liberté de circulation établit le droit des citoyens de l'UE de se déplacer et s'établir dans d'autres pays de l'UE, et détermine les droits et obligations des citoyens de l'UE exerçant ce droit et du pays d'accueil.⁷ La Directive de l'UE sur l'égalité raciale établit le droit à la protection contre la discrimination.⁸

Malgré les protections des droits humains prévues par la législation de l'UE et transposées dans la législation nationale en France, les Roms sont concernés de manière disproportionnée par les violations de la loi de l'UE sur le territoire français. Dans un document d'information relatif à la liberté de circulation et l'éloignement de ressortissants européens appartenant à la communauté Rom soumis à la Commission européenne, Human Rights Watch déclarait :

« [n]ous estimons que le droit et les pratiques de la France dans ce domaine violent ses obligations, tant au regard du droit européen que du droit international relatif aux droits humains [...]. Nous avons de vraies raisons de craindre que les Roms de ces pays ont aussi été spécifiquement ciblés en violation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. L'article 21-1 de la Charte interdit clairement la discrimination à l'encontre d'un groupe d'une origine ethnique particulière dans le but de restreindre, entre autres, les droits à la liberté de circulation que lui accorde la législation européenne. »⁹

6 Le droit au respect de la vie privée et familiale (Article 7), la protection des données à caractère personnel (Article 8), le droit à l'éducation (Article 14), le droit de travailler (Article 15), la protection en cas d'éloignement, d'expulsion et d'extradition (Article 19), la non-discrimination (Article 21), l'égalité entre femmes et hommes (Article 23), la sécurité sociale et l'aide sociale (Article 34), le droit à la protection de la santé (Article 35) et la liberté de circulation et de séjour (Article 45), entre autres, comptent parmi ces droits fondamentaux. Parlement européen, Conseil et Commission, *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, mars 2010 : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:083:0389:0403:FR:PDF>.

7 Parlement européen et Conseil de l'Union européenne, *Directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres*, avril 2004 : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2004:158:0077:0123:FR:PDF>.

8 Conseil de l'Union européenne, *Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique*, juin 2000 : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0043:FR:HTML>. La Directive du Conseil européen 2000/43 relative à l'égalité raciale a été transposée dans la législation nationale par des lois en 2001, 2002 et 2004. Cependant, suite à la procédure pour infraction lancée par la Commission européenne, le gouvernement français a publié la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008, relative à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre la discrimination, dont les directives 2000/43 et 2000/78.

9 <http://www.hrw.org/fr/node/101963>.

Au niveau du Conseil de l'Europe, la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales¹⁰ et la Charte sociale européenne (révisée)¹¹ protègent les droits humains des Roms en France. Dans le cadre de la Charte sociale européenne (révisée), quatre plaintes ont été déposées contre la France à propos de Roms et de gens du voyage à ce jour. Il s'agit, entre autres, d'une plainte déposée en novembre 2010 alléguant que l'évacuation et l'éloignement du territoire de Roms du territoire français constituaient des violations du droit au logement (Article 31), du droit des migrants à la protection en cas d'éloignements du territoire (Article 19.8) et de la non-discrimination (Article E) dans la jouissance des droits susmentionnés.¹² En juin 2011, le Comité européen des droits sociaux a déclaré que le renvoi de Roms de Roumanie dans leur pays d'origine reposait sur des dispositions discriminatoires qui visaient directement des personnes et familles roms.¹³ Le Comité déclarait que la France enfreignait la Charte sociale européenne, et concluait que les évacuations et éloignements de Roms de Roumanie et de Bulgarie du territoire français en 2010 constituaient une « violation aggravée » de ladite Charte sociale européenne.

Au niveau des politiques, la Commission européenne adoptait en avril 2011 son cadre pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020,¹⁴ **dans lequel elle incitait l'ensemble des États membres de l'UE à adopter une Stratégie nationale d'intégration des Roms (SNIR)**. En réponse à cela, le gouvernement français a adopté la stratégie intitulée « Une place égale dans la société française : Stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms dans le cadre de la communication de la Commission du 5 avril 2011 et des conclusions du Conseil du 19 mai 2011 ». ¹⁵ Du fait de la spécificité du contexte juridique français selon lequel l'origine ethnique ne peut servir de base à une quelconque politique publique,¹⁶ la SNIR française est une politique d'inclusion sociale à caractère général, qui n'inclut pas de mesures ciblant les Roms, mais qui prend néanmoins plus ou moins les gens du voyage comme objet de son propos. La stratégie n'inclut pas de mesures spécifiques permettant de considérer la situation des Roms dans le pays en général, ni des femmes et des enfants roms en particulier, et ne prévoit pas de mesures spécifiques au problème de la discrimination à l'égard des Roms.

10 Conseil de l'Europe, *Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales*, 1950 : http://www.echr.coe.int/Documents/Convention_FRA.pdf.

11 Conseil de l'Europe, *Charte sociale européenne (révisée)*, 1996 : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/163.htm>.

12 *Centre sur les droits au logement et les expulsions (COHRE) c. France*, Réclamation n° 63/2010, novembre 2010 : http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC63CaseDoc1_fr.pdf.

13 Comité européen des droits sociaux, *Centre sur les droits au logement et les expulsions (COHRE) c. France*, Décision sur le bien-fondé, Réclamation n° 63/2010, 28 juin 2011 : http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC63Merits_fr.pdf.

14 Commission européenne, *Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020*, avril 2011, <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52011DC0173>.

15 La Stratégie est disponible à l'adresse http://ec.europa.eu/justice/discrimination/files/roma_france_strategy_fr.pdf.

16 Dans sa SNIR, le gouvernement français déclare : « L'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 énonce en effet que la République assure l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race ou de religion. Le gouvernement français se refuse donc avec une grande vigueur à toute différence des droits fondée sur l'appartenance à une communauté définie par son origine, et continuera de le faire dans le cadre des processus nationaux, communautaires et internationaux. »

Du point de vue du gouvernement, les problèmes des Roms en France sont d'une telle complexité qu'il est quasiment impossible de faire quoi que ce soit pour une population donnée. Le préfet Alain Régnier a déclaré à l'ERRC : « Nous n'avons pas besoin de créer de politiques supplémentaires pour les femmes, ni de prendre des mesures particulières, car la situation est déjà extrêmement compliquée », et que « du fait de la profonde misère et de la pauvreté, il n'y a pas vraiment de problème propre à certains membres de la population. » « Je ne ferai pas des femmes une catégorie à part », a-t-il ajouté.¹⁷ La Coalition pour une politique européenne à l'égard des Roms (ERPC) a signalé que « la stratégie souligne régulièrement la contradiction qu'il existe entre une approche qui repose sur l'ethnicité (reflétée par des actions ciblées qui visent à l'inclusion des Roms) et la loi française. Elle remarque également que la promotion de l'approche « républicaine » de l'intégration et de la citoyenneté universelle invalide toute notion d'origine ethnique dans le cadre légal national des politiques publiques. »¹⁸

Le fait que la France ne collecte pas de données désagrégées en fonction de l'origine ethnique, et qu'il n'y ait pas de données concrètes sur la situation des Roms en France constituent un frein à la mise en place de politiques visant à l'intégration des Roms. Des associations et d'autres acteurs dans ce domaine se sont adaptés à cette situation en prenant des positions par rapport aux Roms qui évitent toute référence à l'origine ethnique et se centrent essentiellement sur la pauvreté et l'égalité. Romeurope, une association œuvrant dans le domaine des droits humains en France, a expliqué que « Nous ne sommes pas dans le cadre d'une minorité, car cela ne figure pas dans le droit français [...]. Il n'y a légalement pas de Roms en France. Les Roms sont synonymes de bidonvilles en France, et ceci illustre bien l'ignorance de la situation réelle. Nous ne mentionnons pas l'origine ethnique, et ne parlons des problèmes qu'en termes de pauvreté et de logement. »¹⁹

17 Entretien de l'ERRC avec Alain Régnier. Paris, France : 8 juillet 2013. M. Régnier est Préfet, il est le point de contact au niveau de la Commission pour ce qui concerne les Roms en France, et également l'envoyé spécial du Premier ministre pour faciliter la collaboration de la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement, DIHAL.

18 Coalition pour une politique européenne à l'égard des Roms, *Analysis of the National Roma Integration Strategies* [Analyse des stratégies nationales d'intégration des Roms] (Mars 2012) : http://www.ergonetwork.org/media/userfiles/media/Final%20ERPC%20Analysis%202011%2003%2012_FINAL.pdf (en anglais).

19 Interview de l'ERRC avec Lola Schulmann, Romeurope. Paris, France : 25 novembre 2013.

5 Historique

Depuis l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'UE en 2007, l'année de l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la France, la présence et le traitement des Roms en France occupent une place bien plus préminente dans l'agenda national, avec de très graves conséquences pour leurs droits humains. Le changement de gouvernement en 2012 promettait une approche plus axée sur les droits humains dans le traitement de la situation des Roms.²⁰ La situation a néanmoins gravement empiré.

5.1 Les perspectives d'avenir des Roms en Roumanie

Des recherches menées auprès des Roms en Roumanie ont démontré que le quotidien de nombre d'entre eux est très sombre dans le pays. Une pauvreté très élevée et des conditions de vie inférieures à la normale touchent les Roms de manière disproportionnée par rapport aux non-Roms. La discrimination et la ségrégation comptent parmi les facteurs clés qui entraînent ces situations. Plus de 25 % des Roms interrogés en Roumanie lors d'une enquête en 2011 ont déclaré avoir vécu des traitements discriminatoires du fait de leur origine ethnique au cours des 12 mois qui avaient précédé l'enquête.²¹

À peu près le même pourcentage de Roms en Roumanie a déclaré avoir été victime de discrimination lors d'une recherche d'emploi, avec seuls un peu plus de 30 % des Roms de 20 à 64 ans rapportant exercer un travail rémunéré, et près de 30 % déclarant être inactifs.²² D'autres recherches en Roumanie révèlent que le taux de pauvreté est près de trois fois plus élevé dans les communautés roms que dans les communautés non-roms (67 % contre 23 %).²³ Des rapports sur l'exclusion des Roms indiquent qu'en 2010 encore, « [p]lus de 50 pour cent de la population roms et 60 pour cent des communautés roms vivent avec moins de 4,30 \$ par jour. Vingt-et-un pour cent d'entre elles vivent avec moins de 2,15 \$ par jour. Soixante-quatorze pour cent des communautés roms ont de graves problèmes de revenus : soixante-sept pour cent d'entre elles ont des difficultés à accéder à l'approvisionnement en eau, et 23 pour cent manquent d'électricité et/ou d'eau potable. »²⁴ Lors

20 Alors candidat présidentiel, François Hollande a adressé un courrier à l'association Romeurope, dans lequel il dénonçait les évacuations, déclarant « On ne peut pas continuer à accepter que des familles soient chassées d'un endroit sans solution ». Il blâmait le gouvernement de Nicolas Sarkozy qu'il tenait pour « responsable de la précarité intolérable dans laquelle se trouvent ces familles ». http://www.romeurope.org/IMG/pdf/Reponse_Part_Socialiste.pdf.

21 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et Programme des Nations unies pour le développement, *The Situation of Roma in 11 EU Member States: Survey results at a glance* [Résultats synthétisés de l'enquête] (2012) : http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/2099-FRA-2012-Roma-at-a-glance_EN.pdf (en anglais).

22 *Ibid.*

23 UNICEF/Roma Education Fund/Open Society Institute, *Roma Early Childhood Inclusion: Overview Report* [Rapport de synthèse] (2012) : <http://www.unicef.org/romania/RECI-Overview.pdf> (en anglais).

24 *Ibid.*

d'enquêtes en 2011, près de 60 % des Roms en Roumanie ont rapporté qu'au moins une fois au cours du précédent mois une personne était allée se coucher en ayant faim, par manque de moyens pour se procurer de la nourriture.²⁵ De ce fait, 72 % des Roms de Roumanie ayant participé en 2011 à l'enquête pilote sur les Roms de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ont déclaré qu'ils envisageraient de déménager dans un autre pays pour y travailler.²⁶

Les recherches menées en 2006 ont révélé les informations suivantes à propos des conditions de logement :

Alors que seuls 28 pour cent des ménages roms disposaient d'un système d'assainissement, ce chiffre chutait à 6 pour cent pour ce qui est des ménages ruraux. Cinquante-et-un pour cent des familles roms ne disposaient pas d'une cuisine séparée, et devaient cuisiner et vivre dans la même pièce. L'eau courante faisait défaut à plus de 82 pour cent des familles roms. La situation était la pire dans les régions rurales, où 94 pour cent des ménages ne disposaient pas d'eau courante dans la maison. D'autres installations, telles qu'une salle de bains, un WC dans la maison ou un raccord au service de gaz, étaient tout aussi rares, avec moins de 15 pour cent de l'ensemble des ménages roms interrogés à en bénéficier.²⁷

Les récentes enquêtes révèlent un manque d'amélioration des conditions de logement des Roms. En 2011, le nombre moyen de personnes par pièce était presque deux fois plus élevé chez les Roms que chez les non-Roms, et la majorité des Roms en Roumanie déclarait ne pas disposer d'au moins un service de première nécessité au sein de leur foyer, dont une cuisine à l'intérieur, des WC à l'intérieur, une douche à l'intérieur, une baignoire ou l'électricité.²⁸

Une récente étude statistique de l'ERRC, en collaboration avec Gallup Roumanie, sur la situation sanitaire des Roms dans le pays a démontré qu'il existe une différence de durée de vie de 16 ans entre les Roms et les non-Roms, soit une énorme différence au niveau de l'état de santé et des résultats de santé entre ces deux groupes. Cette même recherche a révélé que le taux de mortalité chez les moins de 10 ans était trois fois plus élevé chez les Roms, et que près de quatre fois plus d'enfants roms que non-roms n'avaient jamais été vaccinés.²⁹

25 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et Programme des Nations unies pour le développement, *The Situation of Roma in 11 EU Member States: Survey results at a glance* [Résultats synthétisés de l'enquête] (2012) : http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/2099-FRA-2012-Roma-at-a-glance_EN.pdf (en anglais).

26 Les données tirées de l'enquête sont disponibles : <http://fra.europa.eu/DVS/DVT/roma.php> (en anglais).

27 Laura Surdu et Mihai Surdu, *Broadening the Agenda: The Status of Romani Women in Romania* [Le statut des femmes roms en Roumanie] (Open Society Institute: New York, 2006) : http://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/broadening_agenda.pdf (en anglais).

28 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et Programme des Nations unies pour le développement, *The Situation of Roma in 11 EU Member States: Survey results at a glance* [Résultats synthétisés de l'enquête] (2012) : http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/2099-FRA-2012-Roma-at-a-glance_EN.pdf (en anglais).

29 European Roma Rights Centre, *Hidden Health Crisis: Health Inequalities and Disaggregated Data* [Inégalités en matière de santé et données désagrégées] (Octobre 2013) : <http://www.errc.org/cms/upload/file/hidden-health-crisis-31-october-2013.pdf> (en anglais).

Les enquêtes de 2011 sur les Roms ont indiqué que près de 50 % des Roms en Roumanie n'avaient pas accès à une assurance maladie.³⁰

Des données de 2008 révèlent que seuls 31,7 % des enfants roms terminent leur cycle d'éducation primaire, et seuls 9,6 % vont au terme du cycle secondaire en Roumanie.³¹ Des données de 2011 indiquent que plus de 20 % des enfants roms en Roumanie âgés de 7 à 15 ans ne fréquentent pas l'école. Ces mêmes données indiquent que moins de 10 % des Roms âgés de 20 à 24 ans ont complété un cursus de formation secondaire ou professionnelle, qui constitue un prérequis à l'emploi qualifié et l'accès à l'éducation supérieure.³²

En ce qui concerne les femmes roms, les recherches menées en Roumanie indiquent que leur situation est souvent plus périlleuse que celle des hommes roms, du fait de facteurs de discrimination et d'inégalités basées sur le sexe. Confrontées à la fois à une discrimination ethnique et de genre, « [L]es femmes roms de Roumanie font face à une accumulation dévastatrice de discrimination, d'exclusion, d'inégalité et de destitution qui leur est propre et particulière. » Les femmes roms ont, en particulier, des difficultés supplémentaires dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi et « la majorité des familles roms adoptent les rôles liés aux sexes qui réservent les tâches domestiques et le soin des enfants aux femmes, et les activités génératrices de revenus aux hommes. »³³

5.2 Femmes roms en migration : un changement de rôles ?

Si la situation des Roms a été comparée à celle du « tiers monde », les femmes roms en Europe ont été décrites comme vivant dans le « quart monde ».³⁴ Dans le même temps, l'UNICEF rapporte que « dans les communautés roms pauvres et exclues, la survie, la croissance et le développement des jeunes enfants ne peuvent pas être traités de manière efficace si les droits des femmes ne sont pas garantis. »³⁵

30 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et Programme des Nations unies pour le développement, *The Situation of Roma in 11 EU Member States: Survey results at a glance* [Résultats synthétisés de l'enquête] (2012) : http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/2099-FRA-2012-Roma-at-a-glance_EN.pdf (en anglais).

31 Open Society Institute, *International Comparative Data Set on Roma Education, A Statistical Baseline for Central, Eastern, and South Eastern Europe* [Données comparatives internationales relatives à l'éducation des Roms, Repères statistiques en Europe centrale, de l'Est et du Sud] (2008) : http://www.romadecade.org/cms/upload/file/8546_file1_international-comparative-data-set--2008.pdf (en anglais).

32 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et Programme des Nations unies pour le développement, *The Situation of Roma in 11 EU Member States: Survey results at a glance* [Résultats synthétisés de l'enquête] (2012) : http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/2099-FRA-2012-Roma-at-a-glance_EN.pdf (en anglais).

33 Laura Surdu et Mihai Surdu, *Broadening the Agenda: The Status of Romani Women in Romania* [Le statut des femmes roms en Roumanie] (Open Society Institute: New York, 2006) : http://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/broadening_agenda.pdf (en anglais).

34 Z. Mrsevic, "Filthy, Old et Ugly Gypsy Women from Serbia" [Vieilles femmes gitanes, laides et sales, de Serbie], in *Global Critical Race Feminism: An International Reader* (New York: New York Press University, 2000).

35 UNICEF, *Women Motherhood Early Childhood Development: Exploring the question of how poor Roma women's status and situation influences children's survival, growth and development* [Exploration de la manière dont le statut et la situation des femmes roms pauvres influencent la survie, la croissance et le développement des enfants] (2011) : http://www.unicef.org/ceecis/Women_Motherhood-07-21-2011-final-WEB.pdf (en anglais).

Malgré les défis auxquels les femmes roms sont confrontées, et l'importance de ces dernières pour le développement des enfants, les communautés d'accueil ne prennent souvent pas leurs besoins en compte lors des migrations. Les femmes roms sont perçues par les communautés d'accueil comme étant subordonnées aux hommes, et les problèmes liés à la pauvreté sont souvent considérés comme dérivant de traditions culturelles de subordination des femmes, étant donc insurmontables. L'anthropologue Barbara Bertini déclarait ainsi : « Les femmes sont considérées dans le contexte familial, avec une opposition binaire entre tradition et modernité. Les femmes sont considérées comme ne pouvant s'intégrer à la société sans renier leurs traditions. »³⁶

Les femmes roms doivent naviguer entre le rôle qu'elles jouent au sein de leur famille et les diverses formes de discrimination auxquelles elles sont confrontées à l'extérieur de leur communauté. Une extrême pauvreté ajoutée à la migration semblent entraîner un changement dans le rôle des femmes au sein de l'économie familiale : elles assumeront alors de nouvelles responsabilités afin d'assurer un revenu au foyer - voir la section 6.2 pour de plus amples informations. Les organisations et associations françaises, à la fois gouvernementales et non-gouvernementales, ne sont pas prêtes, ni équipées pour prendre en charge les familles sans domicile, ou le niveau de pauvreté que connaissent les Roms dans le pays. Les droits et la sécurité des femmes et des enfants sont en grand péril, du fait de la situation générale et des actions entreprises par l'État. Les experts français expliquent que « [l]es organisations ont le réflexe d'aider ces personnes comme elles en aident d'autres, mais le savoir-faire de ces associations doit évoluer. Nous réfléchissons en termes d'individus, pas de familles. »³⁷

Il est indispensable de porter notre attention sur les femmes à la fois en tant qu'individus autonomes et qu'actrices essentielles au sein de leur structure familiale. Les recherches menées par l'UNICEF sur les femmes viennent confirmer ceci. « S'ils sont soutenus de manière adaptée et complète, les droits humains intrinsèques des femmes en tant que personnes et qu'actrices sociales auront vraisemblablement de nombreuses conséquences positives pour elles-mêmes, leurs familles et particulièrement pour leurs jeunes enfants. »³⁸

5.3 La réponse du gouvernement aux Roms de Roumanie en France

Bien que l'origine ethnique ne soit pas un concept reconnu par le droit français, et qu'il n'y ait juridiquement pas de Roms en France, ils se situent néanmoins au centre du discours national et des déclarations politiques. Le discours de 2010 de Nicolas Sarkozy, alors Président

36 Barbara Bertini, Femmes immigrées et accès aux droits socio-sanitaire : Contextualisation et enjeux, (« Forum : Égalité de droits et inclusion des femmes immigrées », conférence, Lille, France, 5 novembre 2013), notes de la conférence conservées à PERRC.

37 Interview d'Évangéline Masson-Diez, Secours Catholique, réalisé par PERRC. Paris, France : 4 juillet 2013.

38 UNICEF, *Women Motherhood Early Childhood Development: Exploring the question of how poor Roma women's status and situation influences children's survival, growth and development* [Exploration de la manière dont le statut et la situation des femmes roms pauvres influencent la survie, la croissance et le développement des enfants] (2011) : http://www.unicef.org/ceecis/Women_Motherhood-07-21-2011-final-WEB.pdf (en anglais).

de la République, à Grenoble visant les Roms et les déclarations aux médias du ministre de l'Intérieur de l'époque Brice Hortefeux établissant un lien entre les Roms, les gens du voyage et la criminalité a ouvert la voie à ce que le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a appelé « la vague de déclarations anti-Roms et anti-gens du voyage par des officiels de haut rang du gouvernement français inclu[ant] des généralisations portant préjudice aux Roms et aux gens du voyage en tant que groupe. »³⁹

Les déclarations anti-Roms sont omniprésentes dans le discours national. Comme son prédécesseur, le ministre de l'Intérieur de l'époque (et actuel Premier ministre) Manuel Valls a fait l'objet en 2013 d'une mise en examen suite à des déclarations concernant le manque de volonté des Roms de s'intégrer à la société française lorsqu'il a déclaré : « les occupants de campements ne souhaitent pas s'intégrer dans notre pays pour des raisons culturelles ou parce qu'ils sont entre les mains de réseaux versés dans la mendicité ou la prostitution [...] ils ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres et qui sont évidemment en confrontation. » Il a ajouté : « Nous le savons tous, la proximité de ces campements provoque de la mendicité et aussi des vols, et donc de la délinquance. [...] les Roms ont vocation à revenir en Roumanie ou en Bulgarie. »⁴⁰ Valls a été cité à comparaître au tribunal le 5 juin 2014 pour ces déclarations, mais cela n'a pas empêché le président François Hollande de le nommer Premier ministre. La justice doit rendre sa décision lors de la prochaine audience le 28 mai 2015.

Le danger de telles déclarations par des figures médiatiques est leur influence sur l'opinion publique. Selon de récents sondages, la majorité des citoyens français était d'accord avec les déclarations du Premier ministre Valls selon lesquelles les Roms ne veulent généralement pas s'intégrer.⁴¹ De telles déclarations contribuent également à la création d'un climat dans lequel les crimes de haine ciblant un groupe particulier peuvent survenir, voire se multiplier. Le 13 juin 2014, un jeune Rom a été brutalement lynché par un groupe d'assaillants dans une banlieue parisienne.⁴²

Les discours politiques racistes exercent également une influence sur les Roms, qui ont expliqué lors des entretiens : « Nous pouvons nous intégrer dans la société, mais les Français nous refusent cette possibilité. »⁴³ Le préfet Régnier soulignait : « La perception et le discours sont très violents. On peut être anti-Roms et l'assumer, et le déclarer. Les Roms sont les nouveaux

39 Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme, *Human Rights of Roma and Travellers in Europe* [Droits de l'homme des Roms et des gens du voyage en Europe] (Février 2012) : http://www.coe.int/t/commissioner/source/prems/prems79611_GBR_CouvHumanRightsOfRoma_WEB.pdf (en anglais).

40 Eric Fassin, « Valls poursuivi par les Roms », *Libération Société*, 14 avril 2014 : http://www.liberation.fr/societe/2014/04/11/valls-poursuivi-par-les-roms_995586.

41 « Les propos de Valls sur les Roms approuvés par une large majorité, selon un sondage », *Le Monde*, 28 septembre 2013 : http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/09/28/les-propos-de-valls-sur-les-roms-approuves-par-une-large-majorite-selon-un-sondage_3486364_3224.html.

42 <http://www.errc.org/article/errc-urges-french-authorities-to-fully-investigate-lynching-of-romani-minor/4292> (en anglais).

43 Discussion thématique. Lille, France : 13 mars 2014.

juifs d'Europe du 21^{ème} siècle et subissent tout ce qui découle de [cela]. »⁴⁴ Le terme *Roms* inonde les médias en France, et particulièrement en temps d'élections... Les Roms en France sont également sensibles à cela, comme le démontrait la déclaration d'une femme au cours d'une discussion thématique en disant que « les élections sont notre principal problème, et les maires évacuent toujours [les bidonvilles] avant les élections. »⁴⁵

Des actions initiées par l'État, telles que l'évacuation et la délivrance massive d'obligation de quitter le territoire français (une pratique juridiquement douteuse), un discours politiquement raciste, une discrimination ethnique durable⁴⁶ et une extrême pauvreté visible ont fortement attiré l'attention des politiciens et acteurs au sujet de questions de droits humains extrêmement complexes et de plus en plus urgents touchant les Roms en France. Cette attention semble être un métadiscours qui s'auto-perpétue, et qui vient soutenir ce que de très nombreuses personnes, dont des officiels du gouvernement, ont dénommé la schizophrénie⁴⁷ et la recherche de boucs émissaires du gouvernement.

Une récente enquête de l'ERRC et de la Ligue des droits de l'Homme France a dévoilé que le nombre de personnes ayant été expulsées de leur lieu de vie, dont la grande majorité est composée de Roms, est passé de 3 034 personnes en 2010 à 21 537 en 2013. Ceci représente une hausse de 700 % des activités d'évacuations au cours des trois dernières années, malgré une présence de Roms relativement stable, avoisinant les 15 000 à 20 000 personnes tout au long de cette même période.⁴⁸

44 Interview de l'ERRC avec Alain Régnier, Préfet, point de contact CE pour ce qui concerne les Roms en France, et envoyé spécial du Premier ministre pour faciliter la collaboration de la Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement, DIHAL Paris, France : 8 juillet 2013.

45 Discussion thématique. Lille, France : 13 mars 2014.

46 Nombre d'organismes de surveillance des traités et autres institutions de droits humains ont conclu que les groupes de Roms nationaux et non-nationaux en France subissaient une discrimination.

Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme, *Memorandum by Thomas Hammarberg, Council of Europe Commissioner for Human Rights, following his visit to France from 21 to 23 May 2008* [Memorandum de Thomas Hammarberg, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, faisant suite à sa visite en France du 21 au 23 mai 2008] (20 novembre 2008) : <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=1410711&Site=CommDH&BackColorInternet=FEC65B&BackColorIntranet=FEC65B&BackColorLogged=FFC679>.

Centre européen des droits des Roms (CEDR) c. France : Décision sur le bien-fondé. Réclamation n° 51/2008, 19 octobre 2009 : http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC51Merits_fr.pdf. Centre sur les droits au logement et les expulsions (COHRE) c. France : Décision sur le bien-fondé. Réclamation n° 63/2010, 28 juin 2011 : http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Complaints/CC63Merits_fr.pdf.

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et Programme des Nations unies pour le développement, *The Situation of Roma in 11 EU Member States: Survey results at a glance* [Résultats synthétisés de l'enquête] (2012) : http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/2099-FRA-2012-Roma-at-a-glance_EN.pdf (en anglais).

Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme, *Human Rights of Roma and Travellers in Europe* [Droits de l'homme des Roms et des gens du voyage en Europe] (2012) : http://www.coe.int/t/commissioner/source/prems/prems79611_GBR_CouvHumanRightsOfRoma_WEB.pdf (en anglais).

47 Consulter, par exemple, les interviews de l'ERRC avec Alain Régnier, DIHAL, le 8 juin 2013 à Paris et Josiane Régis, Direction départementale pour la cohésion sociale (DDCS), le 14 novembre 2013 à Marseille.

48 Olivier Legros, « Les pouvoirs publics et la « question rom » dans les villes européennes : perspectives de recherches », *Études tsiganes : Roms et Gens du voyage, nouvelles perspectives de recherche*, n° 39-40 (2009) : 43 : <http://www.etudestsiganes.asso.fr/numero/vol39-40.html>.

S'exprimant lors d'une conférence de presse en juin 2013, le directeur des missions France à Médecins du Monde a déclaré que de nombreux Roms de Roumanie vivaient dans des bidonvilles en France, dans des conditions comparées à celles de l'Afrique sub-saharienne, les décrivant comme étant aussi « dramatiques et presque en état d'urgence, où les gens sont incapables de satisfaire leurs besoins vitaux. »⁴⁹ Cette situation a attiré l'attention d'organisations des droits humains au cours de la dernière décennie :

En France, de nombreux migrants vivent dans des situations de logement « extrêmement précaires ». Les migrants Roms vivent dans des camps très rudimentaires à travers la France, et surtout dans les périphéries des villes. Certaines municipalités fournissent aux Roms qui vivaient précédemment dans des bidonvilles un « logement d'intégration » sous la forme d'un logement temporaire dans des bungalows ou des mobile-homes. En 2008, le Commissaire notait que la majorité des Roms en France vivaient dans la misère, souvent sans accès à l'électricité, sans collecte des déchets, sans connexion au réseau d'eau et d'assainissement. Cet état des lieux demeurait inchangé depuis un précédent rapport en 2006.⁵⁰

Au début 2014, des mesures transitoires restreignant l'accès à l'emploi dans le pays ont été supprimées pour les citoyens roumains et bulgares⁵¹ mais la situation demeure inchangée. L'accès aux droits et services de base, ainsi que la connaissance de leur existence, sont réduits du fait d'une combinaison de facteurs, dont la langue, l'importance accordée aux besoins immédiats, le manque de formation et/ou de communication, les complications de la bureaucratie française et le manque d'autonomisation.

L'intégration socio-économique et l'accès aux droits sont inhibés par l'évacuation continue de bidonvilles roms par les autorités, qui entraîne l'absence de domicile fixe et aggrave presque inévitablement la situation des Roms en France. Du fait de la menace constante de l'éloignement du territoire et des évacuations, ainsi que de la pauvreté accrue, les Roms en France, dont beaucoup sont sur le territoire depuis de nombreuses années, ont élaboré des stratégies de survie au quotidien, tel que l'emploi informel (plus mobile et flexible que l'emploi formel), qui sont réaffirmées à chaque nouvelle évacuation, et qui les maintiennent fermement dans un cercle de pauvreté. Avec le temps, ceci crée une dépendance acquise, contradictoire avec les exigences de l'intégration.

49 Jean-François Corty, Directeur des missions France à Médecins du Monde – France, Conférence de presse de Romeurope : 26 juin 2013. Invitation : <http://www.medecinsdumonde.org/Presse/Communique-de-presse/France/Invitation-Conference-de-presse-Romeurope>.

50 Conseil de l'Europe, Commissaire aux droits de l'homme, *Human Rights of Roma and Travellers in Europe* [Droits de l'homme des Roms et des gens du voyage en Europe] (Février 2012) : http://www.coe.int/t/commissioner/source/prems/prems79611_GBR_CouvHumanRightsOfRoma_WEB.pdf (en anglais).

51 En 2007, des mesures provisoires ont été mises en place pour les citoyens roumains et bulgares vivant en France. Ces mesures exigeaient des citoyens roumains et bulgares qu'ils obtiennent un permis de travail et imposaient un nombre limité d'emplois auquel ils pouvaient prétendre. Les employeurs devaient faire des démarches administratives pour obtenir l'autorisation de travail, et cela pouvait durer jusqu'à six mois. Ces mesures ont été supprimées le 1er janvier 2014.

5.4 Le contexte politique dans les bidonvilles sélectionnés pour l'étude

Les violations des droits des Roms sont courantes en France, et incluent les éloignements massifs du territoire, les évacuations et les refus administratifs d'inscrire les enfants à l'école. Le traitement des Roms par le gouvernement français est inégal dans l'ensemble du pays. Les politiciens locaux, et en particulier selon le risque politique perçu, créent des différences entre les localités. L'un des principaux problèmes notés au cours de la recherche a été les implications politiques des maires dans la reconnaissance de la présence et la tolérance des bidonvilles sur leur commune : considéré comme politiquement risqué, ceci était perçu comme mettant en danger les chances de réélection.⁵² Cette perception va jusqu'à inclure l'inscription des enfants roms à l'école. Les acteurs ont remarqué que de nombreux maires refusaient d'inscrire des enfants roms à l'école parce que cela « n'en valait pas la peine », puisque ces derniers seraient rapidement expulsés de leur commune.⁵³ L'inscription à l'école constitue un attachement à la commune, et le suivi de l'ERRC a permis de noter que les juges français prenaient parfois cela en compte et retardaient la validation d'une évacuation. Les officiels du gouvernement évoquent souvent le manque de propositions de relogement, ou de logement d'urgence, disponibles ou font allusion à la dimension de certaines communautés roms comme étant autant d'obstacles à la mise en œuvre de solutions adaptées en cas d'évacuation. Dans les trois lieux de la présente recherche - Seine-Saint-Denis (Ile-de-France), la Communauté urbaine de Lille et Marseille, les actions et réactions des officiels du gouvernement varient d'un lieu à l'autre, allant de positions fermes entraînant des conséquences négatives pour la situation des Roms à des déclarations contradictoires, et parfois une collaboration et un dialogue possibles.

5.4.1 SEINE-SAINT-DENIS (ILE-DE-FRANCE)

La plus importante population de Roms vivant dans des bidonvilles se situe en Ile-de-France, et principalement dans son département le plus pauvre, la Seine-Saint-Denis. Les autorités locales estiment que près de 3 500 Roms vivent dans la région.⁵⁴ Selon la Ligue des droits de l'Homme, les emplacements des bidonvilles ne sont pas choisis arbitrairement, et certains critères géographiques doivent être remplis afin qu'un bidonville puisse être bâti sur un site donné. Ces critères incluent, notamment, la proximité des transports publics et l'accès à l'activité économique, reconnaissant l'importance de la relation entre le logement et l'emploi.⁵⁵

M. Philippe Galli, Préfet du département de Seine-Saint-Denis, a récemment fièrement commenté les effets des actions du gouvernement sur la population rom, déclarant :

52 Interview de l'ERRC avec Josiane Régis, Direction départementale pour la cohésion sociale. Marseille, France : 14 novembre 2013.

53 Caroline Godard, Conférence ACT/Rencontres Tsiganes intitulée « Est-ce ainsi que les hommes vivent ? » Trajectoires sociales et scolaires des familles Roms à Marseille: Journée d'échange et de réflexion (à propos de l'éducation des enfants roms). Marseille, France : 11 décembre 2013.

54 « Une évacuation quasiment chaque semaine », *Le Parisien*, 18 avril 2014 : <http://www.leparisien.fr/espace-premium/seine-saint-denis-93/une-evacuation-quasiment-chaque-semaine-18-04-2014-3776953.php>.

55 Interview de l'ERRC avec Philippe Goossens, Ligue française des droits de l'Homme. Paris, France : 17 juillet 2013.

« Il faut se rappeler qu'il y avait plus de 8 000 ressortissants roms sur 135 camps fin 2012, et que nous étions descendus à 2 700, sur un peu moins de 45 sites, en novembre. Il y a ensuite eu une trêve des évacuations autour de la période de Noël, ce qui a provoqué un reflux du nombre d'occupants. Selon les chiffres de la semaine dernière, on compte 48 camps dans le département, dans lesquels vivent 3 439 personnes identifiées, dont 720 enfants. 236 font l'objet d'une obligation de quitter le territoire. »⁵⁶

Le Préfet Galli a également commenté le rôle prééminent joué par les politiciens dans la conduite des évacuations, prétendant qu'avant les plus récentes élections l'ensemble des municipalités, à l'exception de Bobigny, avait demandé des évacuations de bidonvilles. Il a déclaré, à propos de l'hébergement d'urgence :

Il n'y a pas d'hébergement possible. Chaque nuit, 8 000 places sont disponibles en hébergement d'urgence au niveau du département. Mais la plupart du temps, la population rom souhaite rester en groupes. Dans un bidonville tel que celui sur l'A3, avec 700 habitants, seules 10 ou 20 personnes seront hébergées. L'État n'est nullement obligé d'héberger des membres de ces groupes, car ce ne sont pas des demandeurs d'asile.⁵⁷

Cette affirmation est erronée car, selon la loi française, l'hébergement d'urgence est un droit pour tout le monde, indépendamment de la situation administrative.⁵⁸

Pour les familles roms de Seine-Saint-Denis, l'un des principaux problèmes auxquels sont confrontées les associations est le manque d'assistance sociale. Une représentante du Secours Catholique expliquait : « Le système d'assistance qui existe à Paris ne concerne que les hommes adultes sans domicile fixe. »⁵⁹ Ceci constitue un problème pour les Roms, qui se déplacent souvent en famille avec de jeunes enfants. Dans le contexte des évacuations, l'hébergement d'urgence est proposé dans des cas très limités, et parfois uniquement aux femmes et enfants roms : les femmes roms doivent alors choisir entre quitter leur partenaire et accepter un hébergement d'urgence, ou préserver l'unité de leur famille et vivre dans la rue. Les associations ne disposent pas de suffisamment de ressources humaines pour assister les familles concernées de manière efficace. Ces dernières ne jouissent ainsi souvent pas de leurs droits et des protections juridiques qui leur reviennent.

56 « Une évacuation quasiment chaque semaine », *Le Parisien*, 18 avril 2014 : <http://www.leparisien.fr/espace-premium/seine-saint-denis-93/une-evacuation-quasiment-chaque-semaine-18-04-2014-3776953.php>.

57 Le bidonville sur l'A3 a été évacué en présence du préfet le 12 mai 2014. Sentant l'évacuation approcher, la plupart des résidents était déjà partie. Le Préfet Galli a déclaré que des solutions de relogement étaient fournies à une douzaine de personnes « en grande difficulté ». « Le plus grand camp de Roms de Seine-Saint-Denis démantelé », *Le Nouvelle Observateur*, 12 mai 2014 : <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20140512.OBS6824/le-plus-grand-camp-de-roms-de-seine-saint-denis-demantele.html>.

58 France, *Code de l'Action Sociale et des Familles*, Article L. 345-2-2. Toute personne sans abri et en situation de détresse médicale, physique ou sociale peut accéder, à tout moment, à un refuge d'urgence.

59 Interview d'Évangéline Masson-Diez, Secours Catholique, réalisé par l'ERRC. Paris, France : 4 juillet 2013.

5.4.2 LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LILLE

Dans la Communauté urbaine de Lille, la population rom vivant dans des bidonvilles informels est estimée à 3 300 personnes.⁶⁰ Tout comme leurs homologues dans d'autres régions, les officiels du gouvernement et les représentants politiques locaux prétendent que la dimension de la population, ainsi que le climat économique actuel, ne permettent pas de trouver des solutions efficaces pour la situation de cette population.

La Maire de Lille, Martine Aubry, a fait les gros titres des journaux pour son rôle dans la question des Roms, et a appelé à la mise en place de solutions plus humaines.⁶¹ Elle a cependant également été critiquée pour son inaction sur la question. La Déléguée chargée du soutien scolaire de Lille a, par exemple, expliqué que « Les Verts ont insisté auprès de Mme Aubry pour qu'elle fasse quelque chose [...] mais ses réponses aux courriers étaient souvent qu'il « n'y a pas de solution ».⁶²

Dans une interview avec l'ERRC, Pascal Joly, alors préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord, commentait les efforts rapportés des autorités pour trouver des solutions de relogement pour les Roms et faisait, de la même manière, référence à la taille de la population qui rend toute tentative vaine.⁶³ À propos des évacuations, il a déclaré que les autorités « s'assurent simplement que la loi est respectée quant au séjour en France et aux lois de la République en général. » Le préfet a également souligné ce qu'il a appelé des « différences culturelles », qui compliquent toute interaction avec les Roms :

Les femmes ont des problèmes de santé et ne consultent pas, les familles ne se rendent pas aux rendez-vous chez les médecins ; ils n'ont pas la culture des traitements et rendez-vous médicaux [...] pour les enfants, l'absentéisme est une notion très relative. C'est un problème culturel ; ils vont à l'école lorsqu'ils le veulent, les enfants sont mal habillés et rejetés par les autres élèves [...] c'est une population plutôt violente.

En commentant la situation dans la Communauté urbaine de Lille, Romeurope a souligné le manque d'adéquation du gouvernement local entre son discours et son (manque d') action sociale. Par exemple, le préfet a tenu des réunions du 8 au 10 avril 2013 pour ouvrir le dialogue avec les volontaires locaux à propos du travail qu'ils réalisaient dans le but de trouver des solutions de relogement pour les familles roms vivant dans des bidonvilles, mais le nœud des problèmes n'a pas été mentionné : les évacuations prévues, le manque de diagnostic social et d'accès à l'assistance sociale.⁶⁴ Les évacuations continuent dans la Communauté urbaine de

60 Dans un rapport intitulé *Présences des populations Roms à Lille, Hellemmes et Lomme*, la Direction de la démocratie participative et de la citoyenneté cite le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Lille comme sa source.

61 Elle a, par exemple, appelé à la solidarité nationale en faveur des Roms vivant dans des bidonvilles. <http://www.leparisien.fr/politique/roms-martine-aubry-en-appelle-a-la-solidarite-de-l-etat-02-10-2013-3189841.php>.

62 Interview de l'ERRC avec Sylvie Leblanc, Déléguée chargée du soutien scolaire. Lille, France : 8 novembre 2013.

63 Interview de l'ERRC avec Pascal Joly, préfet délégué pour l'égalité des chances dans le Nord. Lille, France : 21 novembre 2013. Le préfet Joly a été remplacé en avril 2014.

64 Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, *Rapport d'Observatoire 2013* (juin 2013) : http://www.romeurope.org/IMG/pdf/rapport_observatoire_cndh_romeurope_juin_2013.pdf.

Lille, en l'absence de solutions de relogement ou de coordination entre les autorités locales et les associations et ONG.

5.4.3 MARSEILLE

La population de Roms à Marseille est évaluée à environ 1 500 personnes, et est relativement stable selon les associations et officiels du gouvernement.⁶⁵ Rencontres Tsiganes a informé l'ERRC que les officiels du gouvernement avaient découvert que le diagnostic social qui devait être réalisé avant les évacuations était réitéré auprès des mêmes familles.⁶⁶ La plupart des bidonvilles roms se situent dans le quartier Nord de Marseille, un quartier défavorisé, habité essentiellement par la classe ouvrière et qui connaît un taux élevé de chômage.

Pendant la recherche, les acteurs ont commenté les impacts des politiques et rendez-vous politiques sur la situation des Roms de Marseille. La Directrice départementale adjointe de la Direction départementale pour la cohésion sociale déclarait que « Le problème tient également aux élections. Dans certains arrondissements, les Maires reçoivent des lettres et pétitions des habitants et ne prennent pas le risque [d'autoriser la présence de bidonvilles dans leur arrondissement par peur de ne pas être réélus]. »⁶⁷ Des changements positifs relatifs au traitement envers les Roms ont été remarqués au cours de l'année passée. Un représentant de l'organisation ADDAP 13 remarquait qu'il y avait moins de violence dans la conduite des évacuations dans les bidonvilles roms depuis la nomination d'une nouvelle préfète déléguée à l'égalité des chances.⁶⁸ Les représentants de Rencontres Tsiganes ont également exprimé de l'optimisme à l'égard de la nouvelle préfète : « Il y a désormais un dialogue possible avec la nouvelle préfète. Elle ne veut pas de ghettos. C'est bon non seulement pour les Roms, mais également pour l'égalité dans le cadre du droit commun. »⁶⁹ Cependant, Rencontres Tsiganes a également remarqué que la ville trouve toujours des excuses pour ne pas fournir les services d'eau et d'assainissement dans les bidonvilles, et que la situation demeure critique.

La directrice et la directrice adjointe du DDCS sont activement impliquées dans le travail auprès des communautés roms et les bidonvilles dans la région. La DDCS surveille la situation, rencontre les associations présentes sur le terrain et fournit des informations relatives à l'assistance sociale disponible. Lors d'une interview avec l'ERRC, elles ont référencé la problématique de la taille des communautés roms dans Marseille, disant que la gestion des bidonvilles de plus de 100 personnes est compliquée, et qu'ils présentent des problèmes d'assainissement, d'accès à l'eau et au service de collecte des déchets. Elles ont également noté que la sur-saturation des logements sociaux à Marseille signifie une indisponibilité d'hébergements d'urgence suite aux expulsions, obligeant les Roms à dormir dans la rue.⁷⁰

65 Interview de l'ERRC avec Caroline Godard, Rencontres Tsiganes. Marseille, France : 13 novembre 2013.

66 *Ibid.*

67 Interview de l'ERRC avec Josiane Régis, Directrice départementale adjointe de la Direction départementale pour la cohésion sociale. Marseille, France : 14 novembre 2013.

68 Interview de l'ERRC avec Stéphane François, ADDAP 13. Marseille, France : 12 novembre 2013.

69 Interview de l'ERRC avec Caroline Godard, Rencontres Tsiganes. Marseille, France : 13 novembre 2013.

70 Interview de l'ERRC avec Dominique Conca, Directrice départementale, et Josiane Régis, Directrice départementale adjointe, Direction départementale pour la cohésion sociale. Marseille, France : 14 novembre 2013.

La violence à l'encontre des Roms par des voisins et l'inaction de la police à ce propos sont un très gros problème à Marseille. Au cours de la recherche, de nombreux acteurs ont fait référence à des non-Roms du voisinage menaçant de brûler un bidonville rom, puis passant à l'action en 2012. Selon un résident du bidonville à l'époque, la police n'a rien fait à son arrivée, et le bidonville a été brûlé, ainsi que des effets personnels et certains documents d'identité des résidents.⁷¹ Amnesty International et Romeurope ont dénoncé l'inadéquation de la réponse face à cet événement.⁷² D'après ces derniers, trois résidents ont déposé plainte auprès de la police plusieurs mois après l'incident.⁷³ L'affaire a, depuis, été close car les victimes étaient incapables d'identifier leurs agresseurs.⁷⁴

71 Interview de l'ERRC avec une participante rom à la recherche. Marseille, France : 6 février 2014.

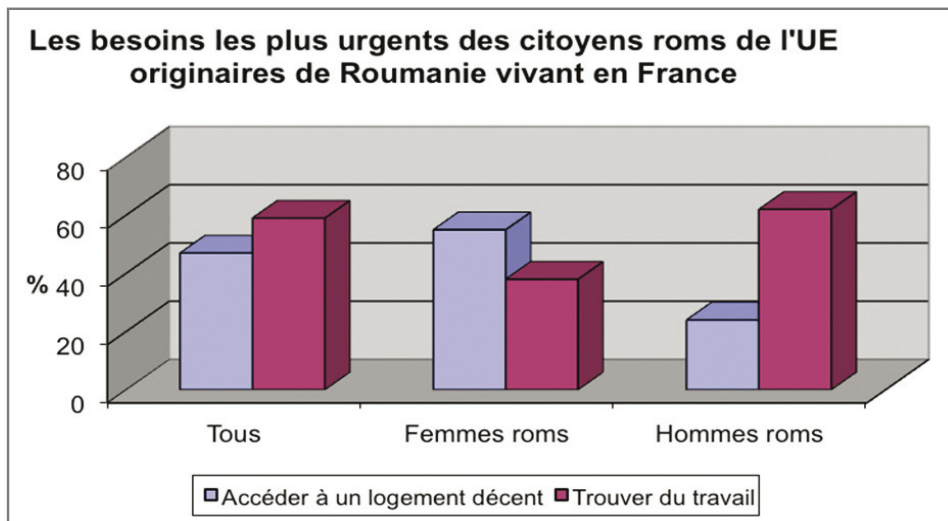
72 Amnesty International, « Nous demandons que justice soit faite » : L'échec de l'Europe à protéger les Roms contre la violence raciste, communiqué de presse, 8 avril 2014.

73 Collectif National Droits de l'Homme Romeurope, *Rapport d'Observatoire 2013* (juin 2013) : http://www.romeurope.org/IMG/pdf/rapport_observatoire_cndh_romeurope_juin_2013.pdf.

74 Interview téléphonique de l'ERRC avec Rencontres Tsiganes : 25 juin 2014.

6 Résultats de l'étude

L'accès à un emploi et à un logement décent constituait la principale préoccupation des femmes et des hommes roms au cours de l'étude réalisée pour ce rapport. Lorsqu'on leur a demandé quel était leur besoin le plus urgent, 59 % des personnes interrogées ont déclaré qu'il s'agissait de trouver un emploi et 47 % d'accéder à un logement décent. On a constaté une différence entre les réponses des femmes et celles des hommes participant à l'enquête, 55 % des femmes déclarant que leur besoin le plus urgent était le logement contre 38 % déclarant qu'il s'agissait de l'emploi, tandis que 24 % des hommes déclaraient que leur besoin le plus urgent était le logement contre 62 % considérant que leur besoin le plus urgent était de trouver un emploi.



Une majorité des personnes interrogées (67 %) ne savait pas comment trouver ou chercher un emploi formel en France : en d'autres termes, ces personnes ne savaient pas comment procéder pour répondre à leur besoin le plus urgent. Beaucoup moins de femmes que d'hommes savaient comment trouver un emploi en France, 18 % des femmes sachant où chercher un emploi contre 62 % des hommes. L'emploi et le logement étaient inextricablement liés, la plupart des personnes interrogées ayant déclaré que l'accès à l'un entraînerait l'accès à l'autre. Les parties suivantes de ce rapport examinent les réponses des participants à l'enquête de l'ERRC par thème.

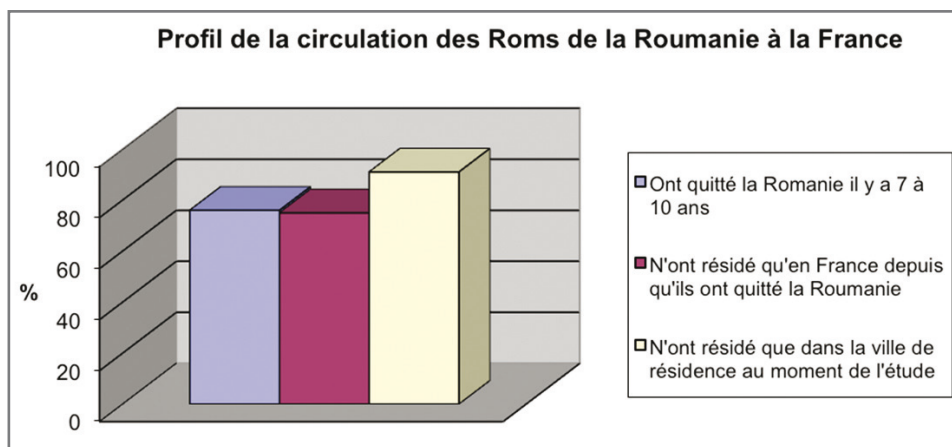
6.1 Circulation et installation

Les données tirées de l'étude montrent qu'en ce qui concerne les Roms originaires de Roumanie, le plus souvent ils s'installent directement en France et la plupart migrent avec leurs familles. Les participants à l'enquête de l'ERRC ont indiqué que la pauvreté et des préoccupations financières, ainsi que les manifestations de discrimination en Roumanie constituaient les principaux

facteurs ayant influencé leur décision d'exercer leur droit à la libre circulation. Les informations sur les facteurs d'« attraction » et de « répulsion » contribuant à la circulation au sein de l'UE qui ont été recueillies auprès des participants à cette étude sont conformes à celles d'études précédentes réalisées par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne⁷⁵ sur la circulation des Roms au sein de l'UE ; à savoir que la pauvreté et le racisme incitent les Roms à quitter la Roumanie et les perspectives d'une vie meilleure et d'opportunités économiques plus nombreuses les attirent vers la France et/ou d'autres pays d'Europe de l'Ouest.

Lorsqu'on leur a demandé pourquoi elles avaient quitté la Roumanie, 86,5 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles étaient parties pour des raisons financières, les femmes roms étant légèrement plus nombreuses (90 %) à rapporter des raisons financières que les hommes roms (83 %). Lorsqu'on leur a demandé pourquoi elles avaient choisi la France, 49 % des personnes interrogées ont déclaré s'être installées en France parce qu'elles avaient entendu dire que la vie y était meilleure qu'en Roumanie. Trente-neuf pour cent des participants à l'étude ont déclaré que c'était parce qu'ils avaient de la famille en France ; parmi eux, 50 % ont indiqué que de la famille proche vivait dans le même bidonville. D'autres raisons fournies étaient l'accès à une aide médicale (1,7 %), le fait qu'ils avaient entendu dire que les Français étaient plus gentils (3,4 %), la scolarisation des enfants, le divorce, etc. (3,4 %), tandis que 3,4 % ne pouvaient donner de raison spécifique quant à leur décision de s'installer en France.

Parmi les participants à l'étude, 76 % avaient quitté la Roumanie entre 2007⁷⁶ et 2010. La plupart des participants à l'étude qui étaient partis pendant cette période se sont directement installés en France : 75 % n'avaient vécu dans aucun autre pays, hormis la Roumanie. Parmi ceux qui avaient résidé dans un autre pays en dehors de la Roumanie, 43 % avaient vécu en Italie et 23 % en Espagne. Quatre-vingt onze pour cent des personnes interrogées n'avaient résidé que dans les villes françaises dans lesquelles elles vivaient au moment de l'enquête.



75 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *La situation des Roms citoyens de l'UE circulant et séjournant dans d'autres Etats membres de l'UE* (novembre 2009), disponible sur : <http://fra.europa.eu/en/publication/2010/situation-roma-eu-citizens-moving-and-settling-other-eu-member-states>. Le rapport a été préparé par l'ERRC.

76 Dix-sept pour cent des participants à l'étude ont déclaré avoir quitté la Roumanie l'année de l'adhésion de la Roumanie à l'UE et 27 % en 2009.

Ces constatations vont à l'encontre de l'opinion populaire selon laquelle la plupart des citoyens Roms de l'UE se sont installés en France temporairement et n'entretiennent donc que peu de liens réels, si tant est qu'ils en entretiennent, avec le pays. C'est pourquoi l'impact destructeur des évacuations forcées sur les citoyens Roms de l'UE en France est amplifié : Les familles roms sont en fait susceptibles de migrer vers un lieu et d'y rester, construisant une famille, des réseaux, une communauté et établissant des points de référence. Le processus d'installation et d'intégration, quelle que soit la mesure dans laquelle ce processus est faisable pour les citoyens Roms de l'UE vivant dans des bidonvilles, est complètement détruit lorsqu'ils sont contraints de quitter les quartiers et zones qu'ils ont appris à connaître et au sein desquels ils ont développé des liens.

Concernant le soutien à l'installation et à l'intégration, 62,5 % des participants ne connaissaient pas d'organisations ou d'associations aidant les Roms ou les migrants en France. Aucune différence significative n'a été constatée à cet égard entre les hommes et les femmes, cependant ce taux était plus élevé en Seine-Saint-Denis où 77,5 % des personnes interrogées ne connaissaient aucune organisation aidant les Roms ou les migrants alors que dans la Communauté urbaine de Lille et à Marseille, ce taux était inférieur, s'établissant à 57,5 % et 52,6 % respectivement. Ces chiffres sont cohérents avec l'étude réalisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne en 2011 selon laquelle 26 % des minorités immigrantes ou ethniques interrogées avaient indiqué connaître des organisations aidant les victimes de discrimination, telles que des ONG.⁷⁷

D'un autre côté, 29 % des personnes interrogées ont affirmé avoir été aidé par une association pendant leur séjour en France ; ce taux était supérieur à Marseille et dans la Communauté urbaine de Lille, s'établissant à 42,1% et 32,5% respectivement. En Seine-Saint-Denis, seulement 12,5 % des personnes interrogées ont déclaré avoir été aidé par une organisation ou une ONG.

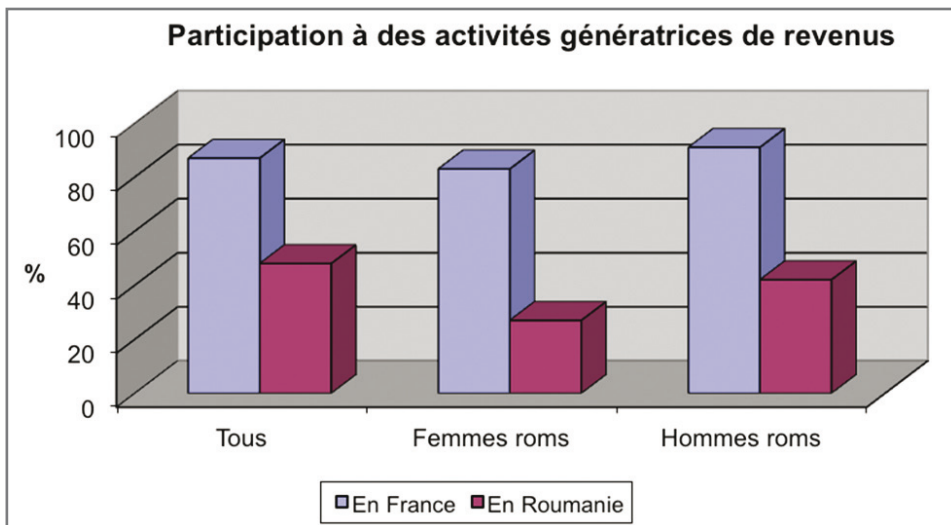
6.2 L'accès à l'emploi et la génération de revenus

Aucune des personnes interrogées n'a déclaré occuper d'emploi formel en France et 82 % des femmes roms contre 52 % des hommes roms ne savaient pas où se rendre pour trouver un emploi formel, montrant une différence significative entre les femmes et les hommes roms en termes d'accès à l'information et aux ressources en ce qui concerne l'obtention d'un emploi formel. En conséquence, 92 % des femmes roms et 60 % des hommes roms (76 % de toutes les personnes interrogées) ont déclaré ne jamais avoir essayé de chercher un emploi formel en France. Au regard du taux de chômage de 9,2 % seulement chez les femmes françaises âgées de 25 à 49 ans⁷⁸ et du taux de chômage de 20 % chez les femmes migrantes en France⁷⁹, les femmes roms originaires de Roumanie vivant en France sont dans une situation désastreuse en ce qui concerne l'obtention d'un emploi formel.

77 Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, *La directive sur l'égalité raciale : application et défis* (2011), disponible sur : http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/1916-FRA-RED-synthesis-report_EN.pdf.

78 Voir : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=14>.

79 Sarah Bénichou, Défenseur des droits, Information présentée à la conférence « Forum : Egalité de droits et inclusion des femmes immigrées » (Lille, France, 5 novembre 2013).

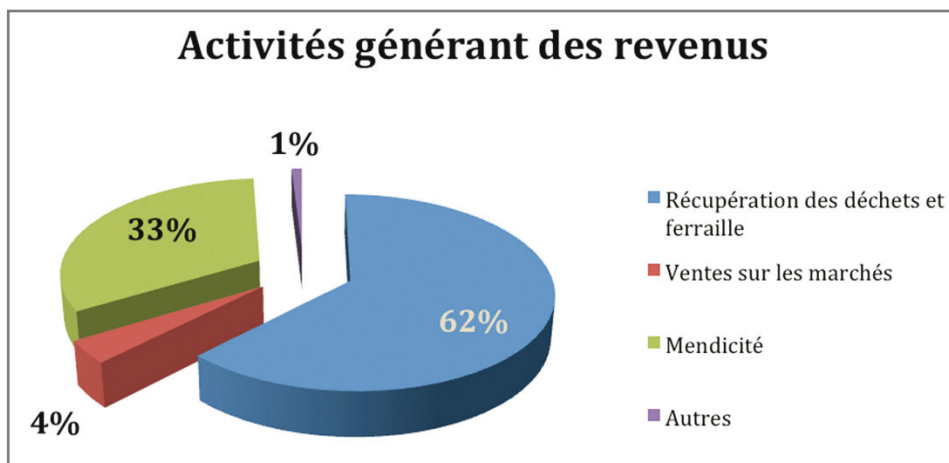


Parmi toutes les personnes interrogées, 87 % ont déclaré participer à une activité génératrice de revenus, les femmes étant légèrement moins nombreuses (83 %) que les hommes (91 %) à déclarer participer à une activité génératrice de revenus (soit une différence de 8 % seulement). A titre de comparaison, 52 % de toutes les personnes interrogées ont déclaré n'avoir jamais travaillé en Roumanie (y compris dans le cadre d'un travail occasionnel ou informel). Selon les résultats de l'étude, 96 % des personnes interrogées ont déclaré que leur foyer générait un revenu inférieur à 500 EUR par mois, ce qui est bien inférieur au revenu minimum net en France établi à 1 128,70 EUR par mois en 2014⁸⁰.

La plupart des personnes interrogées ont déclaré avoir participé à des activités professionnelles informelles extérieures à l'économie formelle : 63 % des personnes interrogées ont déclaré récupérer des déchets ou de la ferraille et 33 % ont affirmé gagner leur vie en mendiant. Les hommes roms étaient plus susceptibles que les femmes roms de récupérer des déchets ou de la ferraille (74 % contre 50 %), mais la récupération de déchets ou de ferraille était souvent pratiquée par les deux partenaires vivant au sein d'un même ménage. D'après les résultats de l'étude, les femmes roms étaient deux fois plus susceptibles que les hommes roms de pratiquer la mendicité (44 % contre 22 % respectivement). Un homme interrogé ayant déclaré être père au foyer a expliqué que c'était parce que les femmes gagnaient généralement plus d'argent en mendiant que les hommes et comme leur famille n'avait pas d'autre solution de garde d'enfants, il restait à la maison avec les enfants tandis que son épouse était la seule source de revenus pour la famille⁸¹. Dans l'ensemble, 62 % des personnes interrogées participant à des activités génératrices de revenus ont déclaré ne pas être les seules à gagner un revenu au sein de leur famille. Davantage d'hommes roms (49 %) que de femmes roms (26 %) ont déclaré être les seuls à gagner un revenu au sein de leur foyer.

80 Voir : Institut national de la statistique, disponible sur : <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/bs-web/serie.asp?idbank=000879878>.

81 Entretien de l'ERRC avec un homme rom. Lille, France : 13 mars 2014. Bien que de telles situations puissent soulever des questions quant à la capacité des femmes à décider de leur propre destin, elles mettent en évidence une opportunité d'indépendance qui devrait être nourrie parallèlement à l'intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes.



Un changement de statut économique semble s'être opéré chez les femmes roms qui se sont installées ou ont migré dans un autre pays par rapport aux femmes roms qui vivent en Roumanie, changement qui se fonde essentiellement sur un mélange de nécessité et d'opportunité. Chez les personnes interrogées de l'ERRC, 73 % des femmes interrogées ont déclaré n'avoir jamais travaillé en Roumanie avant de s'installer en France (y compris dans le cadre d'un emploi occasionnel et informel). Les résultats de l'enquête de 2011 du PNUD, de la Banque mondiale et de la Commission européenne ont mis en évidence un écart entre les hommes et les femmes roms vivant en Roumanie en termes de participation à des activités génératrices de revenus plus important que celui constaté dans l'enquête de l'ERRC en France. D'après les résultats de l'enquête PNUD/BM/CE, la différence entre les femmes et les hommes roms était de 23 % en ce qui concerne leur taux d'emploi déclaré, de 23 % en ce qui concerne leur taux d'activité et de 15 % en ce qui concerne leur participation à un emploi informel, les hommes roms déclarant une participation plus élevée dans chaque catégorie⁸². Une étude précédente sur les femmes roms vivant en Roumanie publiée par l'Open Society Institute a indiqué que 68 % des femmes roms se décrivaient elles-mêmes comme des « femmes au foyer »⁸³. Selon la même étude, « [] les hommes (maris ou partenaires) sont la principale source de revenus pour 65 % des familles roms. Dans 25 pour cent de tous les cas, les femmes sont celles qui contribuent le plus au budget de la famille. Un tiers des femmes roms qui se sont elles-mêmes définies comme principales sources de revenus, l'étaient parce qu'elles étaient célibataires »⁸⁴. Le fait que les personnes interrogées dans le cadre de cette étude aient été

82 Le taux d'emploi était rapporté comme la proportion des travailleurs en pourcentage des personnes en âge de travailler (15 à 64 ans). Le taux d'activité était rapporté comme la proportion des travailleurs et des chômeurs (population active) en pourcentage des personnes en âge de travailler (15 à 64 ans). L'incidence de l'emploi formel était rapportée comme la proportion des travailleurs ne disposant pas de contrat écrit (âgés de 15 à 64 ans). Voir : PNUD/BM/CE, *Enquête régionale de 2011*, disponible sur : <http://www.eurasia.undp.org/content/rbec/en/home/ourwork/povertyreduction/roma-in-central-and-southeast-europe/roma-data/>.

83 Les auteurs ont pris bonne note du fait que cette étiquette pouvait être trompeuse car dans de nombreux cas « ceci ne reflète pas un choix des femmes mais plutôt l'absence d'opportunités d'emplois disponibles » en Roumanie. Voir : Laura Surdu et Mihai Surdu, *Broadening the Agenda: The Status of Romani Women in Romania* (Open Society Institute: New York, 2006).

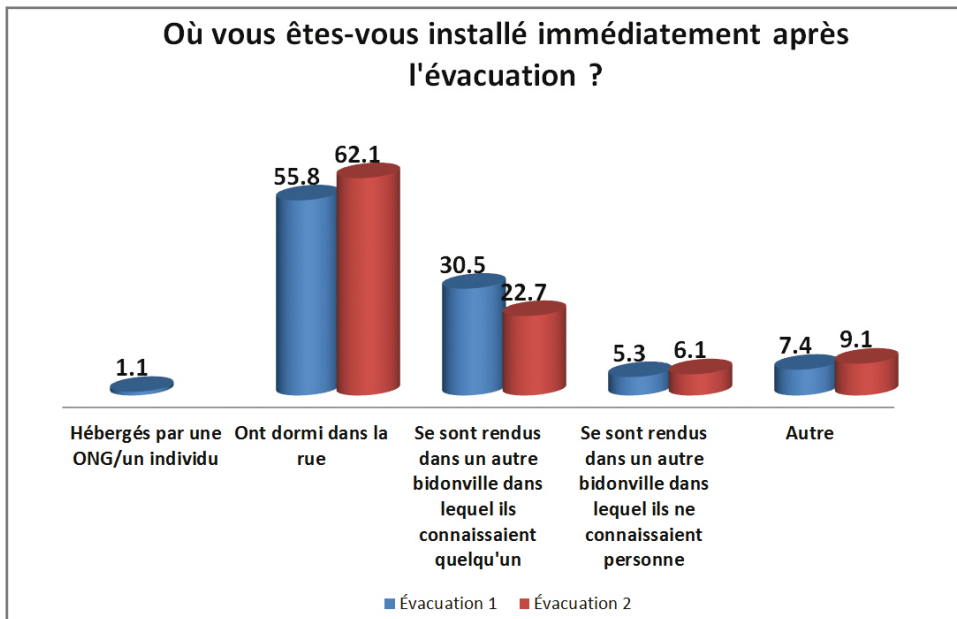
84 *Ibid.*

exclusivement des femmes roms ayant des familles indique un changement de la place de ces femmes comme participantes actives dans l'apport d'un soutien financier à leurs familles, fait qui est directement lié à la circulation et à la migration.

6.3 Droits au logement et évacuations forcées

Tous les participants à l'étude résidaient dans des bidonvilles informels dans des conditions de logement ne répondant pas aux normes. Au total, 81 % des personnes interrogées ont déclaré avoir été expulsées de leur espace de vie par le passé, le nombre moyen des évacuations par personne ayant été expulsée étant de 6,1. Le nombre moyen des évacuations par personne interrogée rapporté était le plus élevé à Marseille (8 fois), suivi de Lille (7 fois), et enfin de la Seine-Saint-Denis (3 fois). Lorsqu'on leur a demandé où elles avaient séjourné juste après avoir été expulsées, aucune des personnes interrogées n'a déclaré s'être vue proposée un hébergement d'urgence ou une solution de relogement après l'évacuation par l'Etat. Il a été demandé aux personnes interrogées ayant déclaré avoir été expulsées à plusieurs reprises de répondre à des questions relatives aux deux évacuations les plus récentes qu'elles ont vécues.

En vertu de la loi, une évacuation ne peut être effectuée que sur décision de justice⁸⁵. Cependant, les maires peuvent invoquer des préoccupations de sécurité pour appeler à ce qu'une évacuation soit effectuée dans les 24 heures sans ordonnance du tribunal⁸⁶. Lorsqu'une évacuation forcée



85 France, *Code des procédures civiles d'exécution*, L411-1: Sauf disposition spéciale, l'expulsion d'un immeuble ou d'un lieu habité ne peut être poursuivie qu'en vertu d'une décision de justice ou d'un procès-verbal de conciliation exécutoire et après signification d'un commandement d'avoir à libérer les locaux.

86 France, *Code général des collectivités territoriales*, Article L2215-1.

est réalisée, les résidents touchés ne se voient souvent pas accorder suffisamment de temps pour rassembler leurs affaires ou trouver un autre logement. En conséquence, la plupart des familles roms expulsées dorment dans la rue jusqu'à ce qu'un autre bidonville puisse être construit. Parmi les personnes interrogées touchées par une évacuation forcée, 50 % ont déclaré n'avoir reçu une notification de leur évacuation qu'une semaine avant celle-ci et 27,5 % ont affirmé en avoir été informé le jour même de l'évacuation. La majorité des personnes interrogées a déclaré dormir dans la rue juste après l'évacuation (59 %) ou aller vivre dans un autre bidonville dans lequel elles connaissaient quelqu'un (27 %).

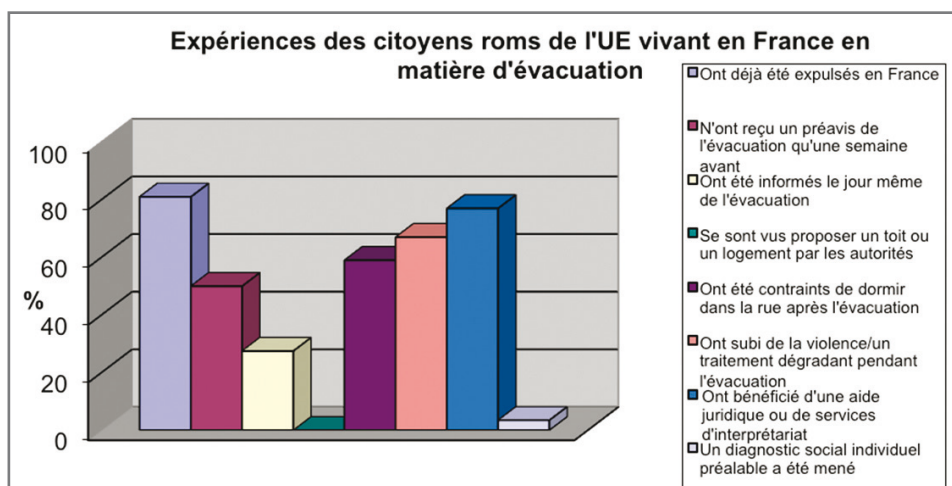
En réponse aux questions concernant les expériences de violence au cours d'une évacuation, 67 % des personnes interrogées ont déclaré que les évacuations avaient été violentes ou qu'elles avaient subi un traitement dégradant pendant une évacuation. Il n'existait aucune différence réelle entre les réponses des femmes et celles des hommes roms. Cette violence consistait notamment en la confiscation par la police de leurs caravanes, le fait de laisser les chiens policiers en liberté dans le bidonville, d'être menacés par la police au moyen d'armes à feu, d'être obligés de rester dehors en sous-vêtement pendant l'évacuation, de voir la police donner des coups de pied dans leurs affaires et leur demander de déféquer dans leur caravane lorsqu'ils demandaient à se rendre aux toilettes.

Une large portion des personnes interrogées (32,5 %) ont affirmé ne pas savoir si les évacuations étaient violentes parce qu'elles avaient quitté le bidonville avant la date de l'évacuation. Ceci est problématique car les résultats des activités de suivi de l'ERRC en cours indiquent que lorsque les autorités publiques proposent un hébergement d'urgence aux Roms faisant face à une évacuation forcée, elles ne le font que le jour même de l'évacuation. Dans le même temps, être présents le jour de l'évacuation n'est pas une bonne option pour les Roms et peut les rendre vulnérables à d'autres formes de harcèlement policier. Une personne interrogée à Lille a expliqué son expérience : « Lorsque la police est arrivée, ils nous ont dit d'entrer dans nos voitures et de partir. Ils ont poussé mon fils dans une voiture, bien qu'il leur ait dit ne pas avoir le permis de conduire. La police l'a quand même fait partir, puis l'a suivi et l'a arrêté »⁸⁷.

Bien que l'accès à des services d'assistance juridique et d'interprétariat dans le cadre d'une évacuation ne constitue pas spécifiquement une exigence dans le droit français, l'enquête de l'ERRC comportait une question sur ce sujet car les évacuations des citoyens roms de l'UE sont souvent réalisées en même temps que des actions d'éloignement du territoire, dans le cadre desquelles des services d'assistance juridique et d'interprétariat sont requis. Lorsqu'on leur a demandé si un avocat ou un interprète avait été présent au moment de leur évacuation, la plupart des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de l'ERRC ont déclaré que ni avocat ni interprète n'avait été présent au cours des deux évacuations les plus récentes. En moyenne, 77 % des personnes interrogées ayant été expulsées ont affirmé qu'il n'y avait ni avocat ni interprète présent. Les Roms touchés par des évacuations dans la Communauté urbaine de Lille ont déclaré avoir été laissés sans aucune assistance juridique ou sociale (96,5 %) contre 68 % à Marseille et 61 % en Seine-Saint-Denis.

87 Entretien de l'ERRC avec une femme rom. Lille, France: 12 février 2014.

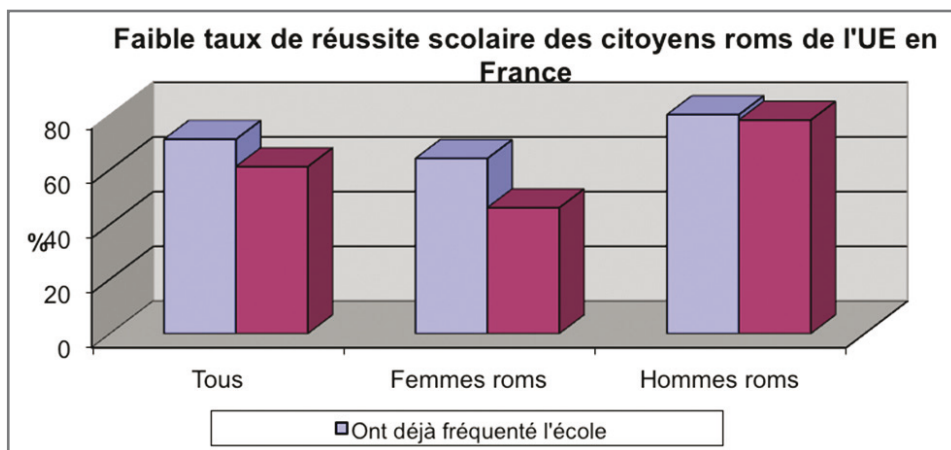
En ce qui concerne la Circulaire d'août 2012 qui appelle à conduire des diagnostics sociaux individualisés visant à identifier des solutions viables pour les résidents avant l'évacuation des bidonvilles informels⁸⁸, 96,5 % des personnes interrogées ont affirmé qu'on ne leur avait posé aucune question concernant leur situation. Les constatations de l'enquête de l'ERRC confirment ce que d'autres ONG et études ont établi : l'introduction de l'exigence consistant à prendre des mesures proactives pour rechercher des solutions lorsque les évacuations ne peuvent être évitées n'a entraîné que peu d'amélioration, si ce n'est aucune, dans la façon dont les autorités locales traitent les citoyens roms de l'UE lorsqu'elles les expulsent de leur domicile. Encore aujourd'hui, des informations inadéquates ou aucune information n'est recueillie auprès des personnes concernant leur situation avant que les évacuations ne soient effectuées, ce qui signifie qu'aucun diagnostic social visant à identifier des solutions adaptées n'est réalisé.



6.4 Niveau d'études et accès à l'éducation des enfants roms de l'UE

L'étude a indiqué une importante disparité des niveaux d'éducation et d'alphabétisation entre les femmes et les hommes roms. Dans l'ensemble, 29 % des personnes interrogées ont déclaré n'avoir jamais été à l'école, notamment 36 % des femmes interrogées et 20 % des hommes interrogés. La plupart des personnes interrogées (60 %) ont cité des raisons financières pour expliquer leur faible niveau d'éducation et d'alphabétisation. Trente-trois pour cent ont cité leur appartenance ethnique comme étant la cause, affirmant qu'il était plus difficile pour les Roms d'aller à l'école, et les autres ont cité des handicaps physiques. Dix pour cent des personnes interrogées ont été à l'école primaire mais ont abandonné leur scolarité très tôt ; ce taux était beaucoup plus élevé chez les femmes à 18 % que chez les hommes à 2 %. Seulement 4 % de toutes les personnes interrogées, dont 2% de femmes roms, ont terminé leurs études secondaires.

88 Circulaire du ministère de l'Intérieur, *Anticipation et accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites*, 26 août 2012, disponible sur : <http://www.gisti.org/spip.php?article2923>. Des facteurs tels que l'éducation, le niveau de langue, l'emploi ou la santé devraient être pris en considération.



La disparité dans les niveaux d'éducation est encore plus importante si vous comparez les femmes roms de l'UE, les femmes françaises et les femmes migrantes vivant en France. Le pourcentage de femmes roms de l'UE ayant terminé leurs études secondaires n'était que de 2 %, soit un taux bien inférieur à celui des femmes migrantes (45 %) et à celui des femmes françaises (58 %) ⁸⁹. De même, en Roumanie, « les femmes roms ont en moyenne un niveau d'éducation substantiellement plus bas que celui de la population féminine générale de la Roumanie. Le pourcentage des femmes sans éducation formelle est six fois plus élevé chez les Roms que dans la population féminine générale et le pourcentage des femmes qui ont terminé leurs études secondaires est environ huit fois inférieur chez les Roms que dans la population féminine générale » ⁹⁰.

De plus, seulement la moitié des femmes roms interrogées a affirmé savoir lire et écrire le roumain, contre 78 % des hommes roms. De faibles compétences en langue française ont aussi été rapportées, 17 % des femmes disent parler le français contre 29 % des hommes interrogés. Le manque d'éducation et de compétences linguistiques chez les Roms signifie que les familles sont souvent dans l'incapacité de trouver un emploi ou de s'assurer que les droits de leurs enfants sont respectés, en particulier en ce qui concerne le droit à l'éducation.

Les statistiques de l'UNICEF pour la France mises à jour en décembre 2013 indiquent que 99 % de tous les enfants en âge d'être scolarisés vont à l'école primaire et 98,1 % et 99,8 % de tous les garçons et toutes les filles, respectivement, fréquentent l'école secondaire ⁹¹. Le droit français stipule que l'école est obligatoire pour tous les enfants, Français ou étrangers, de l'âge de 6 ans à l'âge de 16 ans ⁹². En France, le seul document nécessaire pour inscrire un enfant à l'école est une carte d'identité valide. Le certificat de vaccination attestant que les vaccins sont à jour peut aussi

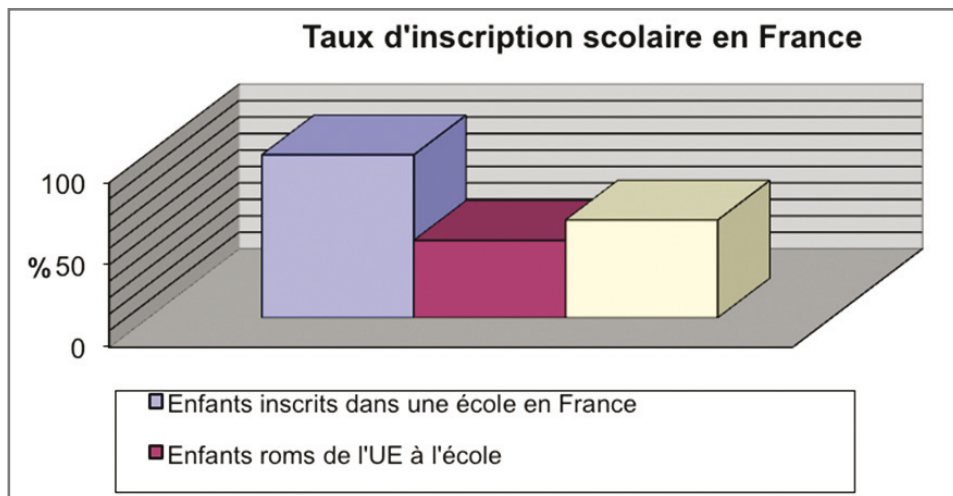
89 Laura Surdu et Mihai Surdu, *Broadening the Agenda: The Status of Romani Women in Romania* (Open Society Institute: New York, 2006).

90 Olivier Noblecourt, *L'égalité pour les femmes migrantes* (Ministre des droits des femmes : 20 février 2014).

91 Voir : http://www.unicef.org/infobycountry/france_statistics.html/.

92 Code de l'éducation. Article L131-1, disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191>.

être demandé. Ces documents doivent être présentés dans les trois premiers mois à l'école et leur absence ne constitue pas une justification légalement valide pour refuser une inscription⁹³.



Pourtant, seulement 47 % des personnes roms interrogées dans le cadre de l'enquête de l'ERRC ont affirmé que leurs enfants en âge d'être scolarisés en France allaient à l'école ; moins de la moitié du taux d'inscription chez les enfants français. Parmi les personnes interrogées ayant des enfants en âge d'être scolarisés mais qui ne sont pas scolarisés, 59,4 % ont déclaré que la raison était que le maire ou des employés de la mairie leur avait affirmé qu'il n'y avait pas de place à l'école⁹⁴. Ce taux était plus élevé dans le bidonville de La Parette à Marseille où 88 % des enfants en âge d'être scolarisés n'allaient pas à l'école parce qu'il n'y avait pas de place et dans le bidonville des 4 Cantons de Lille où 77 % des enfants des personnes interrogées attendaient toujours une place à l'école au moment de l'étude. Des associations travaillent activement à régler cette situation mais sont confrontées à des difficultés politiques et administratives. Cette situation illustre les effets destructeurs de la discrimination contre les Roms exercée par les autorités qui refusent de reconnaître la présence des bidonvilles roms au sein de leurs municipalités et de soutenir l'intégration de leurs résidents. Un représentant de la DIHAL a déclaré : « L'école est un lieu de protection qui a un effet [positif] sur chaque membre de la famille »⁹⁵. Etant donnée l'instabilité à laquelle sont confrontés les enfants roms en raison des évacuations et des situations de vie précaires, l'école pourrait être le seul lieu stable qu'ils connaissent dans leurs vies.

93 Selon le décret n°91-220 du 30 juillet 1991 : « Même si la famille ne peut pas, lors de la demande d'inscription, présenter un ou plusieurs des documents nécessaires, l'élève doit bénéficier d'une admission provisoire ». Voir : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61529.

94 6,3 % ont affirmé ne pas savoir comment inscrire leurs enfants à l'école et 34,3 % ont cité d'autres raisons pour expliquer le fait que leurs enfants n'allaient pas à l'école ; essentiellement parce que les enfants étaient trop jeunes pour aller à l'école.

95 Entretien de l'ERRC avec Zahra Boudjemai-Kalisz, conseillère pour l'éducation et la culture à la DIHAL Paris, France : 6 décembre 2013.

Le refus d'inscrire des enfants roms à l'école constitue une violation directe des normes internationales relatives aux droits humains⁹⁶, compromet sérieusement l'avenir des enfants et les met directement en danger. Les adolescents hors du système scolaire sont plus susceptibles de se tourner vers la délinquance pour soutenir leur famille ou simplement pour passer le temps. Un représentant de l'association Hors la Rue a commenté la situation des filles adolescentes roms originaires de Roumanie :

Concernant la délinquance, nous notons une proportion inhabituelle de jeunes filles. En 2012, le service éducatif auprès du Tribunal de Paris a reçu autant de jeunes femmes roumaines que d'hommes, alors qu'habituellement seulement trois pour cent des jeunes délinquants sont des filles. Cette situation montre que pour certaines jeunes filles, une activité générant des revenus, même illégale, passe avant d'autres considérations. Certaines de ces filles peuvent aussi être contraintes de rembourser une dette contractée en se mariant. Les jeunes filles vivant dans des conditions précaires tombent parfois enceintes. Ces jeunes ont aussi un accès limité aux soins de santé⁹⁷.

Parmi les personnes interrogées dont les enfants étaient scolarisés, 100 % avaient inscrit leurs enfants avec l'aide d'une association, à l'exception du bidonville du Boulevard des Couteaux à Lille où ce taux était de 70 %⁹⁸. Ceci montre l'importance du travail visant à soutenir l'intégration des Roms exerçant leur droit à la libre circulation, ainsi que l'impuissance sous-jacente de ces derniers : lorsqu'aucune association n'est présente, les droits de base ne sont souvent pas exercés ou protégés.

La majorité (60 %) des personnes interrogées ayant des enfants scolarisés ont affirmé que leurs enfants n'avaient aucun problème, mais 27 % ont déclaré que leurs enfants avaient des problèmes d'argent (pour payer la nourriture, les vêtements, les fournitures, etc.), 10 % ont déclaré que les autres élèves ne les traitaient pas bien et 10 % ont affirmé que la direction de l'école les traitaient mal.

Les participants à l'enquête ayant des enfants scolarisés au moment d'une évacuation ont le plus souvent rapporté la cessation complète de la scolarité de leurs enfants après l'évacuation forcée ; 65 % ont déclaré que la scolarité de leurs enfants avait été interrompue⁹⁹. Lorsqu'on leur a demandé quels étaient les effets d'une évacuation forcée sur la scolarisation de leurs enfants, 61 % des participants à l'enquête qui avaient vécu une évacuation ont affirmé n'avoir

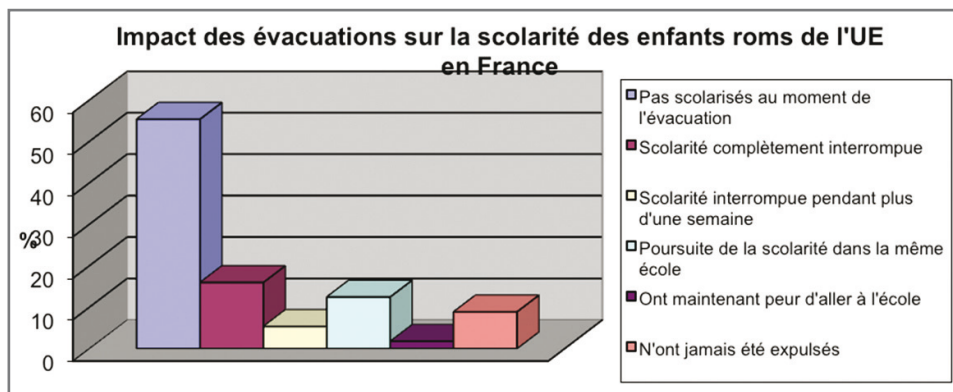
96 L'Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 stipule que « Toute personne a droit à l'éducation ». La Convention internationale des Droits de l'Enfant stipule que : « L'enfant a droit à une éducation qui doit être gratuite et obligatoire, au moins aux niveaux élémentaires. Il doit bénéficier d'une éducation qui contribue à sa culture générale et lui permette, dans des conditions d'égalité de chances, de développer ses facultés, son jugement personnel et son sens des responsabilités morales et sociales, et de devenir un membre utile de la société. »

97 Entretien de l'ERRC avec Guillaume Lardanchet, Hors la Rue. Paris, France : 17 juillet 2013.

98 Au bidonville du Boulevard des Couteaux, 30 % avaient des amis ou de la famille qui les ont aidés à inscrire les enfants ou ont inscrit les enfants eux-mêmes.

99 Parmi les personnes interrogées ayant des enfants en âge d'être scolarisés, 55,4 % des personnes interrogées ont affirmé que leurs enfants n'allaient pas à l'école au moment de l'évacuation précédente, 16 % ont affirmé que leurs enfants avaient complètement cessé d'aller à l'école suite à leur dernière évacuation, 12,5 % ont affirmé que leur enfant continuait à aller à la même école, 5,4 % ont déclaré que l'enfant avait cessé d'aller à l'école pendant une semaine, 1,8 % ont déclaré que leur enfant a eu peur d'aller à l'école, et les autres n'avaient jamais été expulsés.

constaté aucun effet car leurs enfants n'étaient pas scolarisés avant d'être expulsés. La stabilité relative des bidonvilles sélectionnés pour l'étude actuelle a permis à certains enfants d'avoir accès au système éducatif. Cependant, cet accès est susceptible d'être détruit si une évacuation est réalisée sans fournir de solution de relogement ou si des solutions de logement éloigné qui ne prennent pas en considération l'intégration et les réseaux, notamment la scolarisation, que les résidents ont développés pendant leur séjour, sont proposées.



6.5 Etat de santé perçu et accès aux soins de santé

Parmi les participants à l'enquête, 51 % ont affirmé qu'eux-mêmes ou une personne de leur famille avaient un problème de santé. Cependant, la majorité des participants à l'enquête ont décrit leur état de santé comme très bon (38 %) ou bon (30 %), 10 % déclarant que leur état de santé n'était ni bon ni mauvais, 15 % qu'il était mauvais et 7 % très mauvais. Aucune différence significative n'a été constatée entre les hommes et les femmes à cet égard. Par rapport aux études réalisées en Roumanie, ces chiffres montrent une amélioration de l'état de santé perçu des femmes. En Roumanie « un pourcentage cumulé de 47 pour cent des femmes roms ont déclaré qu'elles se sentaient « ni bien ni mal », « mal » ou « très mal »¹⁰⁰. Les personnes interrogées ont cité la discrimination en termes d'accès aux soins de santé et le coût (informel) élevé des visites médicales en Roumanie comme des facteurs ayant affecté négativement leur santé dans le pays.

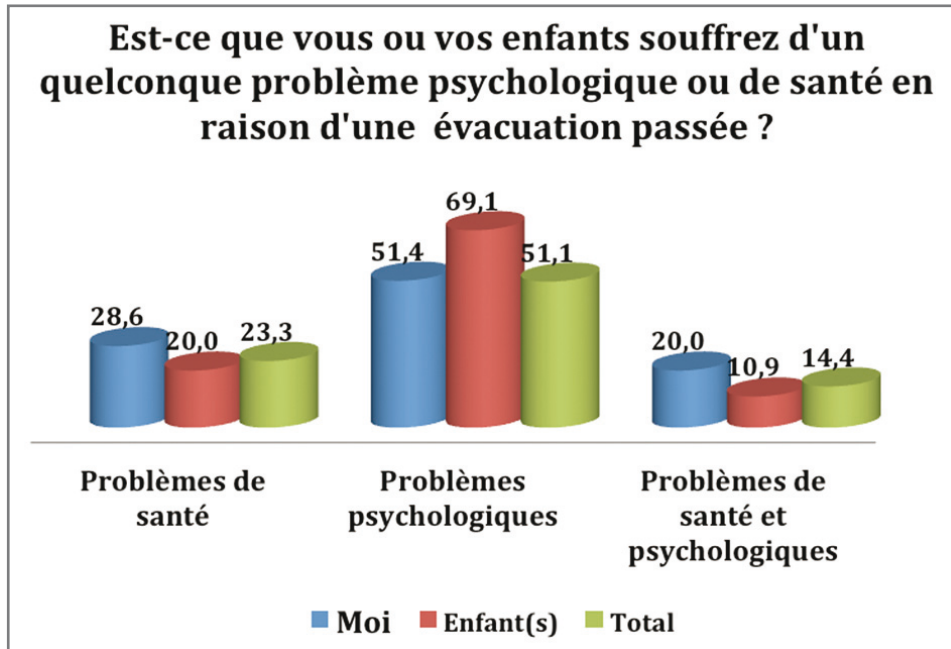
Dans l'ensemble, 52 % des personnes interrogées ont affirmé avoir une certaine forme de couverture maladie française¹⁰¹, contre 48 % qui n'en avaient pas. Les femmes roms de l'UE étaient légèrement plus susceptibles d'avoir une assurance maladie française que les hommes¹⁰². Des différences entre les villes ont été constatées. Dans la Communauté urbaine de

100 Laura Surdu et Mihai Surdu, *Broadening the Agenda: The Status of Romani Women in Romania* (Open Society Institute: New York, 2006).

101 Parmi les personnes interrogées, 49,6 % bénéficiaient d'une Aide Médicale d'Etat (AME) proposée aux migrants sans papiers aux ressources limitées et vivant en France depuis au moins trois mois, et 2,6 % avaient la carte vitale, la carte d'assurance maladie française.

102 Cinquante-cinq pour cent des femmes roms bénéficiaient de l'AME contre 47 % des hommes.

Lille, 35 % des personnes interrogées ont affirmé n'avoir aucune assurance maladie en France, tandis qu'à Marseille ce taux était de 46 % et en Seine-Saint-Denis de 63 %. Ces chiffres se reflétaient dans la situation de leurs enfants. Dans l'ensemble, 39 % des personnes interrogées ont affirmé que leurs enfants n'avaient aucune assurance maladie : 33 % dans la Communauté urbaine de Lille, 35 % à Marseille et 62 % en Seine-Saint-Denis. La situation était légèrement meilleure en Roumanie, où 45 % des Roms déclaraient avoir une assurance maladie¹⁰³.



Concernant l'accès à l'assurance maladie, 92 % des personnes interrogées ont affirmé qu'on ne leur avait pas refusé une assurance maladie en France. Parmi ceux à qui un refus a été opposé, les raisons du refus étaient l'absence d'adresse (30 %) ou de papiers officiels (40 %) ; les autres ne connaissaient pas les raisons du refus. L'absence d'assurance maladie était essentiellement due aux complications perçues liées à son obtention qui empêchaient les personnes interrogées d'en demander une.

Dans les lieux de l'étude, 18 % affirmaient s'être vus opposés un refus d'accéder aux soins de santé dans la Communauté urbaine de Lille, contre 3 % à Marseille et 5 % en Seine-Saint-Denis. Cependant, une grande partie des citoyens roms de l'UE ont déclaré passer des examens médicaux réguliers : 71 % des femmes roms ont déclaré en passer contre 65 % des hommes. De plus, 69 % ont affirmé aller voir un médecin lorsqu'ils ou leurs enfants tombaient malades. Cependant, une proportion significative des personnes interrogées (17 %) ont affirmé n'avoir jamais chercher à bénéficier de soins médicaux (26 % des hommes et 8 % des femmes affirmant ne jamais aller chez le médecin). Dans de nombreux cas, les soins de santé auxquels les personnes

¹⁰³ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. *La situation des Roms dans 11 États membres de l'UE - Les résultats des enquêtes en bref* (Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2012), disponible sur : http://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/2099-FRA-2012-Roma-at-a-glance_EN.pdf.

interrogées ont eu accès sont dispensés par des associations gérant des programmes médicaux dans les bidonvilles roms informels, et non par le biais du système de santé public français.

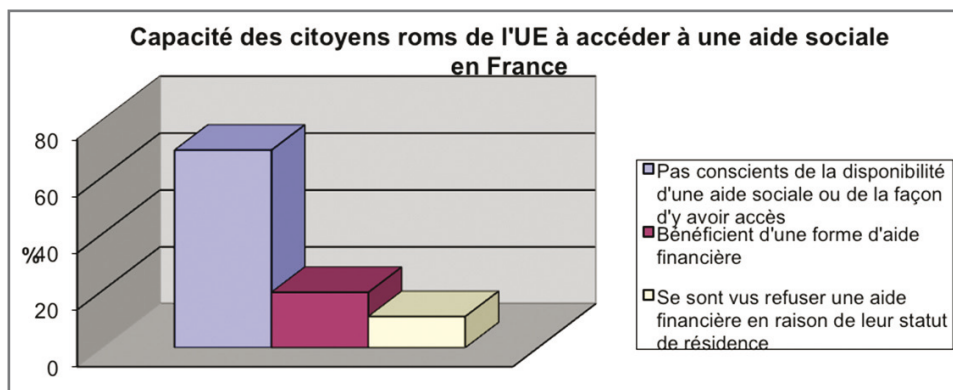
La principale préoccupation en termes de santé des personnes interrogées et de leurs enfants est leur santé mentale, qui est gravement affectée par les évacuations forcées : 55 % des personnes interrogées ont affirmé qu'elles, leurs enfants ou les deux souffraient de problèmes psychologiques ou de santé dus aux évacuations forcées : « En Roumanie, nous stressons à propos de l'argent. Ici c'est différent ; nous stressons à propos de la police et du jour où nous devons dormir dans la rue. »¹⁰⁴

Sur les personnes interrogées déclarant que leurs enfants avaient eu des problèmes après une évacuation, 69 % ont affirmé que ces problèmes étaient d'ordre psychologique. Une personne interrogée à Lille a expliqué qu'après avoir vécu plusieurs évacuations assez violentes, son enfant « fait maintenant pipi sur lui lorsqu'il voit un uniforme »¹⁰⁵.

Ces constatations sont étayées par une étude réalisée par l'ONU-Habitat qui stipule que « les impacts de l'évacuation sur la stabilité de la famille et le bien-être émotionnel des enfants peuvent être dévastateurs ; l'expérience pour les enfants a été comparable à celle de la guerre en termes de conséquences développementales. Même lorsque les évacuations sont suivies d'un relogement immédiat, les effets sur les enfants peuvent être destructeurs et perturbateurs »¹⁰⁶.

6.6 Accès à l'aide sociale

Dans l'ensemble, 19,5 % des personnes interrogées ont déclaré avoir reçu une forme d'aide financière de la part de l'Etat français, 69,5 % ont déclaré ne pas savoir comment avoir accès à une aide sociale ou que celle-ci était disponible et 11 % des personnes interrogées ont essayé d'avoir accès à une aide sociale qui leur a été refusée. Sur ceux qui ont essayé d'obtenir une



104 Discussion de groupe cible. Lille, France : 13 mars 2014.

105 Entretien de l'ERRC avec une femme rom. Lille, France : 11 mars 2014.

106 ONU-Habitat, *Losing Your Home: Assessing the Impact of Eviction* (Nairobi, Kenya : 2011), disponible sur : http://issuu.com/unhabitat/docs/loosing_your_home/1.

aide financière de la part du gouvernement français, 46 % ont déclaré qu'elle leur avait été refusée en raison de leur statut de résidence.

L'étude indique une importante disparité en termes d'accès à une aide de l'Etat dans les trois villes dans lesquelles l'étude a été réalisée. Dans la Communauté urbaine de Lille, 50 % des personnes interrogées affirment avoir eu accès à une forme d'aide de l'Etat¹⁰⁷. A titre de comparaison, seulement 7,9 % des personnes interrogées ont affirmé avoir eu accès à une aide de l'Etat à Marseille, et en Seine-Saint-Denis aucune personne interrogée n'a déclaré avoir reçu d'aide de l'Etat. Cette différence est due au fait que certaines formes d'aide financière sont administrées au niveau départemental et le fait qu'une aide existe dans un département ne signifie pas qu'elle existe dans d'autres régions de France.

6.7 Discrimination

La discrimination et les préjugés restent les principaux problèmes affectant l'installation et l'intégration des citoyens roms de l'UE en France. Au cours de l'étude, tous les protagonistes ont cité ces éléments comme constituant la difficulté essentielle à laquelle les citoyens roms de l'UE sont confrontés dans leur intégration et en définitive dans leur accès à un emploi, et il s'agissait souvent du premier obstacle cité. Dans l'ensemble, 50 % des participants à l'enquête de l'ERRC ont affirmé avoir connu la discrimination en France, les femmes roms étant plus nombreuses à la signaler que les hommes roms (53 % contre 46 % respectivement)¹⁰⁸. Chez les personnes interrogées âgées de 38 à 47 ans, 70 % ont déclaré avoir subi une discrimination en France, contre 59 % de celles âgées de 18 à 27 ans et 40 % de celles âgées de 28 à 37 ans. La plupart des personnes interrogées ont signalé une discrimination ou un mauvais traitement exercé par des membres d'autres groupes minoritaires. Sur les trois lieux, davantage de participants de la Communauté urbaine de Lille ont rapporté des expériences de discrimination, plus de deux fois le nombre de participants en Seine-Saint-Denis¹⁰⁹.

Les formes de discrimination les plus courantes rapportées par les participants à l'enquête étaient des agressions verbales ou des discours de haine à 47 % et le fait de s'être sentis humiliés à 31 %. Sur les 118 participants, un seul a déclaré s'être vu refusé un accès à un service public en raison de son appartenance ethnique, plus probablement en raison d'une absence de contact direct avec les instances administratives. Les expériences de discrimination ont été rapportées se dérouler le plus souvent dans la rue, dans les magasins ou dans les transports publics.

107 Essentiellement l'AMAS, une aide financière fournie par l'administration départementale locale d'environ 150 à 200 euros par mois.

108 La proportion des femmes roms de l'UE ayant subi une discrimination en France pourrait être plus élevée. Un rapport sur les immigrantes élaboré par le ministère français des Droits des femmes explique que bien qu'elles soient plus susceptibles d'être victimes de discrimination, les femmes migrantes peuvent avoir plus de difficultés à reconnaître la discrimination car « la domination masculine est davantage légitimée dans la société, et donc internalisée par les hommes ainsi que par les femmes ». De ce fait, les femmes pourraient ne pas percevoir toutes les formes de discrimination ou de sexisme comme de la discrimination, ou être en mesure d'identifier des situations de discrimination et de sexisme comme telles. Voir : Olivier Noblecourt, *L'égalité pour les femmes migrantes* (Ministre des droits des femmes: 20 février 2014), disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/144000126/0000.pdf>.

109 La Communauté urbaine de Lille 63 %, Marseille 58 %, Seine-Saint-Denis 30 %.

La mendicité et la récupération de déchets et de ferraille, les principales activités économiques des citoyens roms de l'UE vivant en France, les rendent visibles au public, ce qui peut faire ressortir, selon le Secours Catholique, le meilleur et le pire de la société française¹¹⁰. Parmi ceux qui récupèrent des déchets ou de la ferraille, 67 % ont déclaré avoir connu une discrimination sous la forme d'agressions verbales ou s'être sentis humiliés, contre 26 % de ceux qui mendient. Au cours d'une discussion de groupe sur le sujet de la perception publique et de la discrimination, les participants pratiquant la mendicité ont conclu que « les gens sont désolés pour nous ; ils donnent. Les Français sont très gentils »¹¹¹.

Au cours des discussions de groupe, les femmes roms ont expliqué qu'elles étaient aussi conscientes des stéréotypes négatifs qui affectaient défavorablement leurs communautés. Il existait un consensus selon lequel les Roms étaient considérés de façon négative en France et étaient vus comme des « misérables », des « pauvres » et des « voleurs ». Les participants du groupe de discussion ont raconté la honte qu'ils ont ressentie en faisant les poubelles pour récupérer des déchets ou de la ferraille, ainsi que la nécessité de communiquer sur le fait que ces actions étaient une nécessité et non un choix. Au cours des discussions sur la lutte contre la discrimination, bon nombre estimaient qu'ils ne pouvaient rien faire pour changer les mentalités, mais certains ont exprimé la nécessité d'ouvrir des lignes de communication, en disant « si les Français ne nous en donnent pas l'occasion, nous ne pouvons être entendus ».

6.8 Différence perçue dans la qualité de vie

Malgré la multitude de problèmes qu'ont rencontrés les citoyens roms de l'UE vivant en France, lorsqu'on leur a demandé d'évaluer leur vie en France par rapport à leur vie en Roumanie, 97 % des personnes interrogées ont déclaré que leur vie était meilleure en France (80 % ont affirmé que leur vie était bien meilleure tandis que 17 % ont déclaré qu'elle était meilleure). Aucune différence significative n'a été constatée entre les femmes et les hommes roms à cet égard. Cette perception semblait être en relation directe avec la situation désavantageuse vécue en Roumanie par rapport à celle vécue en France. Les personnes interrogées ont affirmé être moins stressées en France car « nous sommes stressés tous les jours en Roumanie mais ici les poubelles sont toujours pleines » et « notre famille est moins stressée ; il y a toujours quelque chose à trouver dans les poubelles. En Roumanie, les poubelles sont vides »¹¹². De plus, tous les participants à l'étude ont déclaré que leur situation financière était meilleure en France qu'en Roumanie, 87 % prétendant qu'elle était bien meilleure et 13 % affirmant qu'elle était meilleure. Encore une fois, aucune différence significative n'a été notée entre les réponses des femmes et celles des hommes roms, mais le pourcentage des femmes déclarant que leur situation financière était bien meilleure était légèrement supérieur à celui des hommes (90 % contre 85 %, respectivement). Dans l'ensemble, 94 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête de l'ERRC ont affirmé qu'elles souhaitaient rester en France pour de bon.

110 Entretien de l'ERRC avec Evangeline Masson-Diez, Secours Catholique. Paris, France : 21 novembre 2013.

111 Discussion de groupe cible. Marseille, France : 5 février 2014.

112 Discussion de groupe cible. Marseille, France : 5 février 2014.

7 Conclusions

Les travaux de recherche réalisés pour cette étude fournissent des preuves concrètes de l'impact préjudiciable du discours et des actions du gouvernement français en ce qui concerne la situation des droits humains des Roms originaires de Roumanie qui ont exercé leur droit de citoyens de l'UE à circuler librement et à résider en France. Ils démontrent la fausseté des perceptions erronées et pourtant courantes sur les citoyens roms de l'UE originaires de Roumanie et résidant en France.

En très grande majorité, la migration des Roms de la Roumanie vers la France se fonde sur un désir d'échapper à la pauvreté, en partie due au racisme et à la discrimination anti-Roms sévissant en Roumanie, et à la possibilité de bénéficier de meilleures perspectives économiques en France. La plupart des citoyens roms de l'UE originaires de Roumanie ont migré avec leur famille et la présence de membres de leur famille en France est un facteur important dans leur choix de la France comme pays d'accueil. Bon nombre ont vécu en France entre quatre et sept ans, la France est le seul pays de l'UE dans lequel la plupart ont résidé hormis la Roumanie et la majorité d'entre eux ont vécu dans la même ville depuis leur arrivée en France. Cette situation est assez contraire à l'opinion populaire selon laquelle la plupart des citoyens roms de l'UE se sont installés temporairement en France, ne sont pas sédentaires et n'ont donc que peu de liens avec le pays, si tant est qu'ils en aient : En fait, les familles roms sont susceptibles de s'installer dans un lieu et d'y rester, essayant de construire une famille, des réseaux et une communauté.

Bien que la plupart affirment que leur vie est meilleure en France qu'en Roumanie, la pauvreté aiguë est une préoccupation constante chez les citoyens roms de l'UE vivant en France. La plupart des Roms vivant dans des bidonvilles informels rapportent un revenu du ménage inférieur à 500 EUR par mois, moins de la moitié du revenu minimum en France, en soutien à quatre personnes en moyenne. Les besoins les plus urgents des citoyens roms de l'UE en France ont été rapportés comme étant l'accès à un emploi régulier et à un logement décent et stable. De nombreux Roms ont aussi rapporté ne pas savoir comment accéder à divers droits et services, et ne pas connaître d'organisations s'efforçant d'appuyer leurs efforts d'intégration. Il existe de nombreuses organisations robustes réalisant un travail important au sein de ces communautés, et la capacité des habitants des bidonvilles à exercer leurs droits dépend souvent de ces organisations. Ceci est particulièrement évident eu égard à l'éducation des enfants roms et à l'accès des femmes et familles roms aux soins de santé. Cependant, il semblerait qu'il existe dans certains cas une déconnexion entre le travail des ONG et les priorités des habitants qui tendent à se concentrer sur leurs besoins les plus immédiats tels que l'alimentation et le logement. La pauvreté aiguë et la faible conscience des droits et des ressources sont inextricablement liés et empêchent les citoyens roms originaires de Roumanie de devenir des acteurs de l'amélioration de leurs conditions de vie en France. La plupart ne sont pas en mesure de répondre à leurs besoins immédiats de base, encore moins de planifier leur avenir.

La plupart des citoyens de l'UE d'origine rom ne savent pas comment trouver ou chercher un emploi formel en France. En effet, aucun des participants à l'étude n'occupait d'emploi formel en France. Contrairement à l'opinion populaire voulant que tous les Roms d'Europe de l'Est s'installent en Europe de l'Ouest pour bénéficier des prestations sociales, moins de 20 % des citoyens roms de l'UE participant à cette étude recevaient une aide du gouvernement français. La plupart des personnes interrogées participaient à une activité génératrice de revenu informelle, le nombre de femmes déclarant participer à ce type d'activité étant légèrement inférieur à celui des hommes. Ceci représente un changement significatif du statut économique des femmes roms en France par rapport à celles vivant en Roumanie où des études ont montré que les femmes roms sont beaucoup moins susceptibles que les hommes roms de participer à des activités génératrices de revenus. Ce changement semble être directement lié à la circulation et à la migration.

Les conditions de logement dans les bidonvilles informels en France sont très loin des normes minimales internationales relatives à un logement décent. Outre le fait de supporter des conditions de vie inférieures à la norme, plus de 80 % des citoyens roms de l'UE déclarent que les autorités françaises les ont expulsés en moyenne six fois depuis leur installation dans le pays. Les Roms déclarent que dans la plupart des cas d'évacuation, les autorités françaises ne respectent pas l'exigence introduite en août 2012 les obligeant à conduire des diagnostics sociaux en vue d'identifier des solutions de relogement. Dans près de 30 % des évacuations rapportées, les Roms concernés n'étaient informés du fait qu'ils allaient être expulsés que le jour même de l'évacuation, ce qui ne leur laissait pas le temps de se préparer à partir. De plus, aucune personne interrogée n'a déclaré s'être vue proposer une solution de relogement ou un hébergement d'urgence ; elles étaient donc forcées de dormir dans la rue avec leurs familles. Une certaine forme de violence et de traitement dégradant exercée par les autorités françaises était rapportée dans près de 70 % de toutes les évacuations. Parmi les Roms ayant des enfants scolarisés au moment de leurs évacuations passées, l'éducation de leur enfant cessait souvent en raison de l'évacuation.

Un nombre significatif de citoyens roms de l'UE adultes vivant en France n'étaient jamais allés à l'école. On constate une importante disparité entre les femmes et les hommes roms adultes à cet égard, ainsi qu'entre les femmes roms, les femmes françaises et les autres femmes migrantes en France, les femmes roms étant loin derrière toutes les autres. Les adultes roms possèdent aussi de faibles compétences en langue française, les femmes roms étant moins susceptibles de parler le français que les hommes roms. L'absence d'éducation et de connaissance du français chez les roms, et en particulier chez les femmes roms, a un impact négatif direct sur leur capacité à s'installer et s'intégrer, à accéder à un emploi et à des services publics et à s'assurer que les droits de leurs enfants sont respectés. Bien que l'école soit obligatoire en France pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans, plus de la moitié de tous les enfants roms originaires de Roumanie vivant en France ne sont pas scolarisés. Concernant ces enfants roms non scolarisés, c'est la mairie qui a refusé de les inscrire dans près de 60 % des cas. Le refus d'inscrire des enfants roms à l'école est contraire au droit français et international, et les met en situation nettement désavantageuse pour l'avenir. Lorsque les enfants roms de l'UE sont scolarisés, plus de 90 % ont été inscrits avec l'aide d'une association.

L'état de santé et l'accès aux soins de santé constituent les pans de la vie considérés le plus positivement par les citoyens roms de l'UE vivant en France, en raison, en grande partie, du travail significatif des associations visant à fournir des soins de santé aux Roms vivant dans des bidonvilles informels. La plupart des citoyens roms de l'UE originaires de Roumanie vivant en France rapportent que leur état de santé est très bon ou bon, ce qui constitue une amélioration de l'état de santé perçu chez les femmes roms selon d'autres études sur les Roms en Roumanie. La moitié de toutes les personnes interrogées a bénéficié d'un soutien pour avoir accès à une forme de couverture maladie en France, les femmes roms étant légèrement plus susceptibles de bénéficier d'une assurance maladie française que les hommes. Un nombre significatif de Roms, légèrement plus de femmes que d'hommes, passent des examens médicaux réguliers, souvent réalisés par des associations, et la plupart consultent un médecin lorsqu'eux-mêmes ou leurs enfants sont malades. Une préoccupation sanitaire majeure chez les Roms est la santé psychologique, la leur et celle de leurs enfants, qui est gravement affectée par les évacuations forcées. Bien que les évacuations forcées soient préjudiciables à tous les égards, il existe probablement des effets psychologiques sur les enfants et un préjudice causé à leur développement en raison des peurs profondément inculquées et du traumatisme psychologique.

Cinquante pour cent des citoyens roms de l'UE originaires de Roumanie interviewés rapportent avoir vécu des expériences de discrimination, davantage de femmes que d'hommes roms rapportant ce type d'expérience. Les formes de discrimination les plus courantes sont notamment les agressions verbales, les discours de haine ou autres formes d'humiliation, et les expériences de discrimination ont le plus souvent lieu dans la rue, dans les magasins ou dans les transports publics.

Malgré les diverses formes de traitement négatif que les citoyens roms de l'UE originaires de Roumanie continuent de rencontrer en France, les personnes interrogées ont déclaré, quasiment à l'unanimité, que la vie en général et leur situation financière en particulier étaient meilleures en France qu'en Roumanie. L'objectif de la vaste majorité des Roms venant de Roumanie est de rester en France à long terme.

8 Recommandations

Recommandations générales aux autorités françaises pour améliorer la situation des Roms issus d'autres Etats membres de l'UE et résidant en France :

1. Introduire dans la Stratégie nationale française d'intégration des Roms des mesures appropriées et ciblées visant à traiter efficacement et globalement l'inclusion des Roms issus d'autres Etats membres de l'UE et résidants en France, allouer des fonds suffisants pour sa mise en œuvre et suivre efficacement ses résultats.
2. Assurer le plein exercice du droit de libre circulation au sein de l'UE en :
 - a. exigeant des autorités, chaque fois qu'elles sont en contact avec des citoyens roms de l'UE, de déterminer de manière individualisée si cette personne exerce ou non un droit au séjour,
 - b. tirant parti des mécanismes proposés par la Commission européenne pour aider à l'intégration sociale des Roms¹¹³.
3. Cesser immédiatement la pratique coûteuse et inefficace des évacuations et des éloignements du territoire des citoyens roms de l'UE sans réaliser d'examen de proportionnalité.
4. Tant que tous les Roms issus d'autres Etats membres ne pourront avoir accès à un logement stable, garantir la fourniture de services d'alimentation en eau, d'assainissement et autres services aux bidonvilles roms informels.
5. Suivre la mise en œuvre de la Circulaire d'août 2012 exigeant des autorités locales qu'elles mènent des diagnostics sociaux visant à fournir des solutions de relogement avant les évacuations.
6. Enquêter sur tous les cas de violence et de traitement dégradant commis par la police ou des agents publics au cours des évacuations des communautés roms. Exercer des sanctions appropriées contre tout policier ou agent public reconnu coupable.
7. S'assurer que des informations claires et concises sur l'éventail complet des droits, notamment l'assurance maladie et les soins de santé, l'accès à un hébergement d'urgence, à l'éducation et à une aide juridique, sont mises à la disposition des Roms issus d'autres Etats membres vivant en France.
8. Augmenter l'appui aux ONG travaillant à faciliter l'inclusion et l'intégration des communautés Roms en France.

Recommandations pour des actions spécifiques à la situation des femmes roms citoyennes de l'UE vivant en France :

1. La ministre française des Droits des femmes doit faire de la situation des femmes roms de l'UE vivant dans des bidonvilles une priorité et élaborer une programmation spécifique dans les communautés roms relatives à leurs préoccupations, en mettant l'accent sur l'indépendance sociale et économique et l'égalité des sexes.

113 Voir : http://ec.europa.eu/justice/citizen/document/files/com_2013_837_free-movement_en.pdf.

2. Planifier et mettre en œuvre une programmation visant à développer la capacité des femmes roms de l'UE à être d'actives participantes et des leaders communautaires travaillant à surmonter les obstacles à l'accès aux droits au sein de leurs communautés, grâce à des cours d'alphabétisation, des cours de français, une formation au leadership et à l'engagement civique, l'éducation aux droits humains, une formation professionnelle spécifique ainsi que le renforcement de réseaux et de partenariats, en collaboration avec les associations présentes sur le terrain.
3. Aider les femmes roms de l'UE à exercer leurs droits à la libre circulation des travailleurs en développant un travail de médiation efficace et d'autres programmes visant à faciliter leur accès au marché du travail formel, en prenant spécialement en considération leurs besoins, notamment de garde d'enfants, de formation professionnelle et linguistique, etc.

Recommandations pour garantir le respect des droits des enfants roms citoyens de l'UE en France :

1. Enquêter sur tous les cas signalés de refus d'inscription d'enfants roms par des autorités. Exiger l'inscription immédiate de tous les enfants roms en âge d'être scolarisés. Exercer des sanctions contre les mairies contrevenantes, particulièrement dans le cadre de la loi relative à la lutte contre les discriminations. Fournir un accompagnement spécial pour aider les enfants roms à qui l'on a refusé l'inscription afin qu'ils puissent rattraper le temps manqué à l'école.
2. Au lieu de refuser d'inscrire des enfants qui n'ont pas de certificat de vaccination, de preuve de domiciliation ou tout autre document non requis par la loi pour les inscriptions, modifier les exigences administratives afin que ces enfants soient inscrits sans délai et ces exigences traitées immédiatement.
3. Réaliser un travail de sensibilisation et fournir un soutien aux familles roms afin qu'elles inscrivent à l'école leurs enfants en âge d'être scolarisés qui ne sont pas encore inscrits à l'école.
4. Prendre les mesures nécessaires pour s'assurer, conformément aux obligations de la France en vertu de la Convention internationale des droits de l'Enfant, que l'intérêt supérieur des enfants est la considération primordiale des autorités et tribunaux locaux lorsqu'ils envisagent une évacuation. Désigner ou mettre en place un observateur indépendant (par ex. le Défenseur des droits) pour examiner le respect des droits des enfants roms dans la mise en œuvre des évacuations forcées et travailler avec les autorités locales et ONG à s'assurer que le principe de l'intérêt supérieur est respecté dans le cadre de toutes les évacuations. Lorsque l'évacuation ne peut être évitée :
 - a. élaborer des plans efficaces en collaboration avec les familles roms touchées afin de s'assurer qu'aucun enfant rom n'interrompt ou ne cesse sa scolarité suite à une évacuation ;
 - b. fournir un soutien médical et psychologique aux enfants roms afin de les aider à gérer le traumatisme vécu.
5. Fournir un accès immédiat à une assurance maladie à tous les enfants roms actuellement privés de couverture maladie en France.

Annexe : Description des bidonvilles de l'étude

Lieu du bidonville	Nom et localisation	Informations générales	Situation actuelle ¹¹⁴
Seine-Saint-Denis	La Sente de Montfort, La Courneuve	Situé sur le terrain d'une ancienne ferme. Environ 50 cabanes avec 150 habitants environ, dont 40 à 60 enfants. Aucun des enfants en âge d'être scolarisés ne va à l'école, en raison essentiellement de l'absence de conscience de ce droit et d'accès à ce droit. Construit il y a environ un an, après que les résidents ont été expulsés d'un autre bidonville à Porte de la Chapelle. Au moment de la sélection pour l'étude, un ordre d'évacuation était en suspens pour ce bidonville. Il n'y a aucune intervention d'ONG connue dans ce bidonville, ni eau courante ni service d'enlèvement des déchets. Des toilettes ont été construites derrière le bidonville par les résidents.	Expulsés le 15 mai 2014.
	La Folie, Bobigny	Construit en avril 2011. Environ 250 Roms originaires de Roumanie et de Bulgarie résident dans ce bidonville. Environ 50 cabanes et 20 caravanes sont tassées dans le bidonville. Certains enfants vont à l'école tandis que d'autres attendent leur inscription. Les autorités locales fournissent l'eau courante, les toilettes et l'enlèvement des déchets.	Date du tribunal fixée au 4 août 2014 pour décider de l'évacuation.
Communaute urbaine de Lille	Boulevard des Cousteaux, Roubaix	Construit il y a plus de deux ans. Environ 28 cabanes et 18 caravanes avec environ 120 résidents dont 40 à 50 enfants. La majorité des enfants va à l'école. Les autorités fournissent les toilettes et l'enlèvement des déchets.	Risque d'évacuation élevée dans les mois à venir.
	Les 4 Cantons, Ville-neuve-d'Ascq	Construit il y a deux ans environ. Une partie du bidonville a déjà été expulsée et les résidents actuels se sont vus accorder l'autorisation de rester sur la parcelle qu'ils occupent. Environ 15 à 20 caravanes avec 80 habitants environ, dont 30 enfants. Après des mois d'attente, une association locale AREAS a réussi à inscrire les enfants du bidonville à l'école. Les autorités fournissent l'eau courante, les toilettes et l'enlèvement des déchets.	Aide et soutien de l'administration locale aux associations travaillant sur le bidonville. L'administration locale « a stabilisé » et « tolère » le bidonville.

¹¹⁴ Situation actuelle au moment de la publication.

ANNEXE : DESCRIPTION DES BIDONVILLES DE L'ÉTUDE

Marseille	Fontainieu, Marseille (Nord)	Construit il y a deux ans environ. Squat situé dans un ancien immeuble appartenant à l'Etat, occupé par 145 résidents dont 60 enfants. Les autorités locales ont installé cinq douches et cinq toilettes et un gardien de sécurité contrôle l'entrée la nuit. L'association ADDAP 13 dispose d'une permanence sur le bidonville, mais il n'y a aucune direction officielle du site.	Evacuation prévue début août 2014.
	La Parette, Marseille (Nord)	Initialement construit il y a presque deux ans. Le plus grand bidonville informel à Marseille avec 400 habitants dont 100 enfants. Certains enfants vont à l'école grâce au travail d'ADDAP 13, tandis que d'autres attendent une place. La taille du bidonville a doublé suite à l'évacuation d'un autre bidonville (La Capelette). Deux sections sont séparées par un tramway. Il n'y a pas d'enlèvement des déchets. L'accès à l'eau courante est fourni à l'entrée du bidonville.	Expulsés le 17 juin 2014.

Le European Roma Rights Centre (ERRC) est une organisation juridique internationale d'intérêt public qui lutte contre le racisme anti-Roms et les violations des droits de l'Homme qu'ils subissent. La démarche de l'ERRC inclut des activités de contentieux stratégique, de recherche, de développement de politiques publiques, de plaidoyer et d'éducation aux droits de l'Homme pour des activistes Roms. L'ERRC a un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe et auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies.

Cette publication et la recherche ayant permis sa rédaction ont reçu un financement de la Bernard Van Leer Foundation. Le European Roma Rights Centre assume l'entière responsabilité du contenu du présent rapport. Les opinions exprimées dans ce rapport ne reflètent pas forcément celles du donateur.

Photo de couverture: © **Voyageurs Créateurs** - Aulnay Sous Bois, Ile de France.

CHALLENGING DISCRIMINATION PROMOTING EQUALITY

